LE FRANCO

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Edmonton, le vendredi 23 juin 1989

50¢

Vol. 23 n° 25 - 20 pages

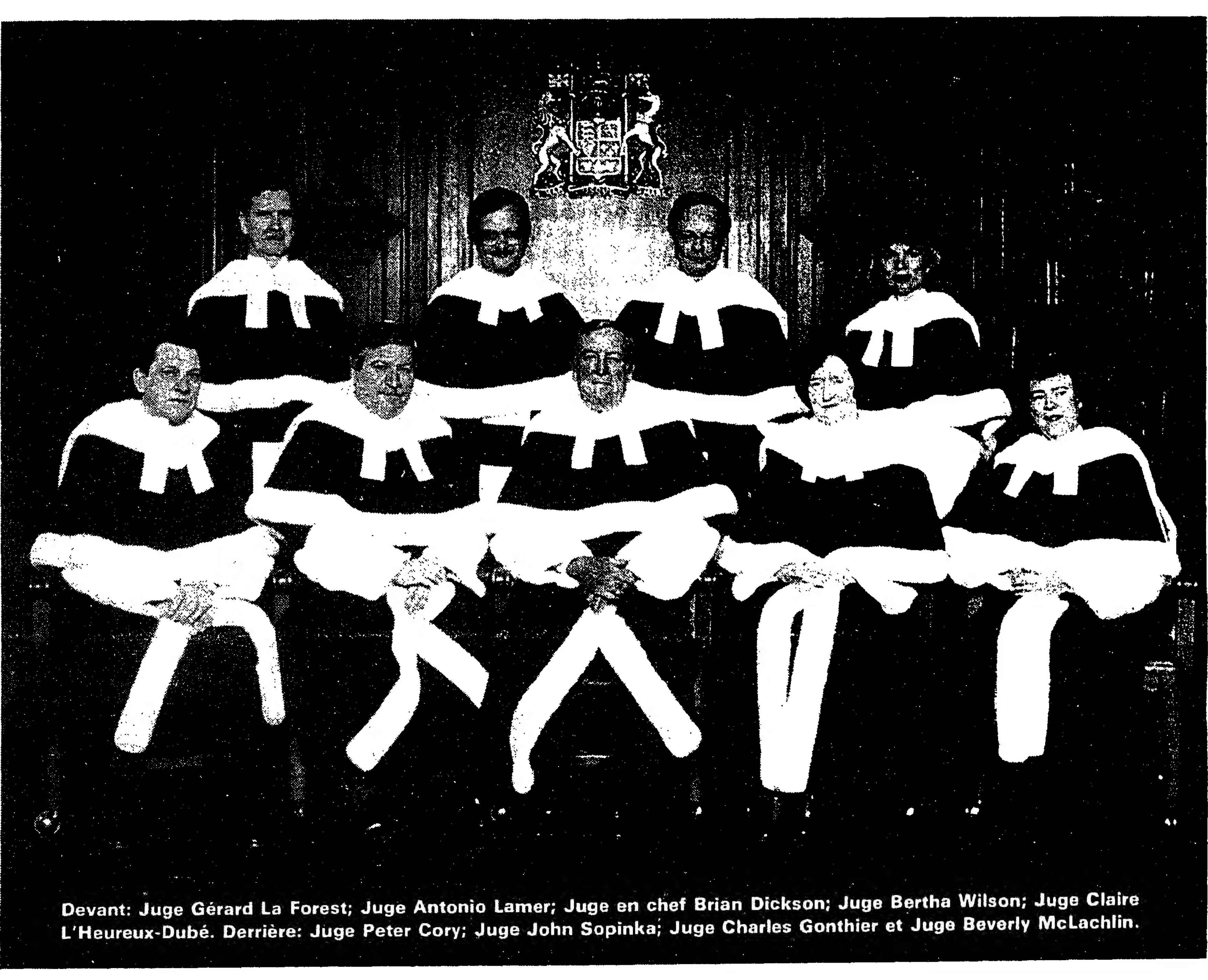
• Le cas Bugnet en Cour suprême:

Aurons-nous le droit à la gestion scolaire?

OTTAWA (A.P.F.) - Le droit à l'instruction comprend le droit à la gestion et au contrôle exclusif des établissements scolaires par la communauté de langue minoritaire. Dans le cas des Franco-Albertains, ce contrôle ne peut s'exercer que via une commission scolaire.

La plus importante cause juridique portant sur le droit à l'instruction dans la langue de la minorité tel que reconnu dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, a franchi une nouvelle étape le 14 juin dernier, alors que les parents franco-albertains ont réclamé devant la Cour suprême du Canada «l'équivalence» entre les services en éducation offerts à la majorité anglophone, et ceux offerts à la minorité francophone.

Les sept juges de la Cour suprême qui ont entendu la cause devront trancher entre l'interprétation large et généreuse de l'article 23 réclamée tant par les parents franco-albertains, que par les gouvernements du Canada et de l'Ontario, et une interprétation plus restrictive défendue par les gouvernements de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan.



Devant: Juge Gérard La Forest; Juge Antonio Lamer; Juge en chef Brian Dickson; Juge Bertha Wilson; Juge Claire L'Heureux-Dubé. Derrière: Juge Peter Cory; Juge John Sopinka; Juge Charles Gonthier et Juge Beverly McLachlin.

Pour les parents franco-albertains, regroupés autour de cette cause Mahé ou Bugnet, une commission scolaire homogène constitue le meilleur moyen de s'assurer le contrôle des écoles homogènes françaises en Alberta.

Le gouvernement du Canada est d'avis que le droit à l'éducation dans la langue de la minorité requiert un degré de gestion et, ou, une participation effective à la gestion des écoles par la minorité. Pour le Procureur général du Canada, ce degré de gestion doit être équivalent au degré de contrôle exercé par la majorité anglophone sur ses écoles. Ceci dit, ce n'est pas à la Cour suprême de déterminer comment la province doit s'y prendre pour atteindre cette équivalence, a soutenu l'avocat représentant les intérêts du gouvernement canadien. Selon lui, l'article 23 a pour but de donner à la minorité «une qualité d'éducation égale et équivalente» et impose «une obligation positive» aux provinces d'offrir une éducation dans la langue de la minorité.

Pour l'Ontario, la participation au contrôle et à la gestion de ses écoles par la minorité est implicitement reconnue dans l'article 23 de la Charte, qui a été rédigé dans le but de compenser le manque de garantie ferme dans les provinces, en ce qui a trait à l'éducation dans la langue de la minorité. Cet article, selon l'Ontario, est donc en vigueur partout au pays.

La position du Québec était attendue avec une certaine appréhension, surtout depuis que des informations contradictoires faisaient état d'un appui tiède et mitigé à l'endroit des Franco-Albertains. La position défendue par le Québec devant les sept juges de la plus haute cour du pays se résume ainsi:

1. Le Québec considère que chaque province doit prévoir des mesures destinées à donner plein effet à l'article 23.

2. Ces mesures peuvent varier d'une province à l'autre, et la législation provinciale peut prendre différentes formes mais doit assurer à la minorité une participation efficace à la gestion scolaire.

3. Les parents peuvent participer à la gestion scolaire par toutes sortes de moyens (par exemple: les comités de parents), et non pas uniquement via une commission scolaire. Ces autres moyens peuvent s'avérer tout aussi efficaces.

4. C'est d'abord et avant tout au sein de l'école que les minorités peuvent jouer un rôle déterminant, la commission scolaire n'étant pas nécessairement garante des résultats recherchés.

5. La province doit assurer des services scolaires linguistiques comparables à ceux de la majorité, et le traitement fait à la minorité doit être généreux.

6. L'application de l'article 23 doit être assurée dans le cadre d'écoles homogènes. Les classes d'immersion ne sont pas une mesure adéquate pour le Québec.

7. Le Québec reconnait qu'il doit y avoir une similitude entre le traitement offert à la majorité, et celui offert à la minorité linguistique.

Le Nouveau-Brunswick a soutenu de son côté que l'article 23 ne visait pas seulement les parents francophones dont les enfants parlaient le français à la maison, mais également les francophones assimilés qui souhaitent retourner dans le système d'éducation en français. La dualilté scolaire (anglais-français) dit le Nouveau-Brunswick, est un moyen de sauver les petites minorités isolées qui sont menacées de disparition. C'est à la minorité par la suite de décider si sa communauté est assez forte pour réintégrer le système d'éducation de la majorité.

L'Association canadienne-française de l'Alberta ne

(Suite en page 2...)

SOMMAIRE

23/06

Bonjour aux **Franco-Albertains** de **Stony Plain!**

Au national...

• Assemblée annuelle de la F.C.C.F.:

Pour la première fois en Saskatchewan...

SASKATOON (A.P.F.) - La Fédération culturelle canadienne-française a tenu pour la première fois son assemblée annuelle à l'extérieur de la capitale nationale. Saskatoon a donc été l'hôte pour cette assemblée qui, aux dires des dirigeants, marquait la première étape de la nouvelle orientation que s'est donnée la F.C.C.F. depuis le Colloque «Visa pour la culture» de l'automne dernier.

Les délégués ont eu l'occasion au cours de la fin de semaine de goûter à l'hospitalité des Fransaskois. Une visite organisée au Fort Carlton, St-Laurent et Batoche a permis aux visiteurs de connaître un chapitre de l'histoire des Métis de la Saskatchewan et aussi de Louis Riel. La communauté de Bellevue a également reçu la quarantaine de visiteurs à l'occasion d'un souper et de la présentation de la pièce «La marraine de Charley», préparée par la troupe «Les belles étoiles» de Bellevue.

C'était la première fois que la F.C.C.F. organisait un tel périple touristique. Pour plusieurs, ce fut l'occasion de mieux se connaître, en plus de rencontrer des gens de la place. Ce précédent pourrait donner le ton à d'autres visites du genre dans l'avenir. Mentionnons que c'est grâce à l'aide de la Commission culturelle fransaskoise que cette tournée a pu être réalisée.

Quant à la réunion d'affaires qui a eu lieu au cours de la journée du samedi, tout le travail de restructuration a donné l'envol à la nouvelle programmation de la F.C.C.F. pour l'année à venir. Basée sur le principe que le développement des communautés est directement lié à leur développement culturel, la nouvelle orientation de la F.C.C.F. s'effectuera selon 4 axes; sensibilisation des communautés, création, diffusion et production.

Trois secteurs d'activités ont été créés afin de mieux répondre aux besoins des membres. On retrouve les services culturels communautaires, la diffusion des produits artistiques et les communications. Également, deux projets d'envergure nationale devraient voir le jour au cours des prochaines années. L'un touche l'agence Détour d'Edmonton qui, dans un premier temps, verra son mandat élargi afin de couvrir tout l'ouest du pays quant à la promotion et diffusion de spectacles. La deuxième étape sera de créer un réseau pancanadien chapeauté par la F.C.C.F. Ce réseau engloberait l'agence Détour, la future entité similaire en Ontario et Réseau du Nouveau-Brunswick.

Pour l'instant, la rencontre des représentants des quatre provinces de l'Ouest et des deux territoires permettront à chacun d'eux de retourner à leur bureau de direction afin d'obtenir l'approbation de tous pour établir un bureau des gouverneurs de l'Ouest qui gèrerait l'agence Détour. L'incorporation de l'agence de l'Ouest est prévue pour le 1er octobre prochain.

L'autre projet vise à organiser un réseau de distribution pour les francophones de l'Ouest. Aux dires de Rachel Gauvin, Directrice générale de la F.C.C.F., la rencontre prévoyait explorer les points communs d'une région à l'autre permettant de travailler à la mise sur pied d'un tel réseau. L'intérêt majeur de la F.C.C.F. est de s'assurer que dans le pays, il y ait des points de chutes et des distributeurs de produits culturels durables (livres, disques, cassettes, etc.) qui n'affecteront pas ceux qui existent déjà.

Tout l'exercice de restructuration dont a été l'objet la F.C.C.F. au cours des derniers 18 mois visait entre autres à augmenter sa crédibilité. Le Secrétariat d'État a surveillé de très près le travail accompli par le bureau national et a regardé avec intérêt la formation du nouveau bureau de direction. L'élection de M. Roger Lalonde (Alberta) à la présidence, Michel Henry (Nouveau-Brunswick) à la vice-présidence, Marcien Gaudet (Saskatchewan) a la trésorerie et Paulette Foley (Nouvelle-Écosse) au secrétariat devrait rassurer certains subventionneurs de la crédibilité de la F.C.C.F. au cours de l'année à venir. Déjà, le ministère des Communications l'a démontré en demandant à la F.C.C.F. de soumettre des candidatures d'artistes pour les Jeux de la Francophonie qui auront lieu au Maroc en juillet prochain. Toujours dans un même ordre d'idées, la F.C.C.F. présentera une demande d'adhésion à la Fédération des francophones hors Québec sous condition que celle-ci reconnaisse la F.C.C.F. comme porte-parole dans le domaine culturel.



Roger Lalonde



Christine "Kitty" Clercy

Pour le nouveau président de la F.C.C.F., M. Roger Lalonde, «c'est la vitalité de l'association qui m'a amené à m'y intéresser. La F.C.C.F. passe d'une diffusion presque folklorique à une programmation de services, d'outils de production et diffusion du produit culturel. C'est le défi de participer à ce nouvel élan de la fédération qui m'a poussé à me présenter à la présidence.»

De par sa nouvelle constitution, le membership de la F.C.C.F. se trouve maintenant élargi. Déjà, deux nouveaux membres se sont ajoutés; l'Association francophone des théâtres francophones hors Québec et le Regroupement des éditeurs acadiens et canadiens-français.

Parmi les autres projets de la fédération, mentionnons celui de la banque de données informatisées sur les ressources culturelles et artistiques des francophones hors Québec sur lequel travaille Mme Kitty Clercy. Aussi, il est à noter que les membres de la F.C.C.F. ont adopté au cours de la fin de semaine une résolution augmentant les frais de membership de 350 $ à 500 $ par année, ceux-ci étant stables depuis deux ans.

• Lac Meech:

«Oui» au Québec?

OTTAWA(APF) - Le Premier ministre canadien en appelle directement à la population du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, de même qu'aux législatures de ces deux provinces, et demande de dire oui au Canada et au Québec en acceptant l'Accord du lac Meech.

«Joignez-vous au Parlement du Canada et aux huit autres provinces pour accueillir le retour du Québec. Joignez-vous à nous pour faire de l'Accord du lac Meech, une réalité nationale. L'avenir de votre pays est maintenant entre vos mains», a lancé M. Mulroney au Néo-Brunswickois et aux Manitobains, lors d'un discours marquant le deuxième anniversaire de la signature de l'Accord du lac Meech.

Alors que l'entente constitutionnelle du lac Meech qui reconnait que le Québec forme une société distincte craque de partout sous la pression du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, et que pointe à l'horizon l'échéance de juin 1990 fixée par Ottawa pour la ratification de l'accord par toutes les provinces, Brian Mulroney a décidé de passer à l'offensive.

Prenant la parole devant les membres du Confederation Club d'Ottawa, M. Mulroney a soutenu que l'Accord du lac Meech n'était pas le dernier mot dans l'évolution constitutionnelle du pays, mais que c'était «la meilleure réponse possible au grave problème de l'exclusion constitutionnelle du Québec dans le respect de la réalité du Canada».

À ceux qui veulent rouvrir l'accord et rediscuter certaines clauses, le Premier ministre dit qu'il est impensable de faire marche arrière, même pour renégocier un ou deux articles. «Ses dispositions sont interdépendantes. Il n'est pas possible d'en retirer une de l'ensemble pour en greffer une autre» affirme le Premier ministre.

La clause de la société distincte qui fait tant hurler le Canada anglais est, selon Brian Mulroney, le fondement de l'allégeance des Québécois au Canada, l'élément crucial de l'Accord du lac Meech. «Avec la clause de la société distincte, l'Accord du lac Meech réalise la promesse faite aux Québécois en 1980 (lors du référendum)». La phrase-clé selon Brian Mulroney, il l'a même répétée deux fois de suite dans son discours en insistant sur chaque mot, c'est que l'Accord précise «que le Québec forme une société distincte au sein du Canada».

Pour être sûr de bien se faire comprendre par le Canada anglais, le Premier ministre leur a rappelé le souvenir du référendum sur la souveraineté-association de mai 1980 au Québec. «Quel compromis les Canadiennes et Canadiens auraient-ils été prêts à accepter la veille du référendum pour garder intact leur pays bien-aimé, a demandé le Premier ministre à son auditoire. Chose certaine, a-t-il poursuivi, l'Accord du lac Meech aurait paru raisonnable ce soir-là».

M. Mulroney a évoqué le spectre du séparatisme, sans clairement le nommer, en se demandant ce qui pourrait bien arriver si le Canada trahissait la promesse faite aux Québécois d'un renouveau constitutionnel. «Que se passera-t-il dans le fond du coeur des Québécois s'ils se trouvent rejetés une fois de plus? a lancé M. Mulroney à son auditoire. «Quelle sorte de Canada aurions-nous sans la participation librement consentie et voulue du Québec»?

Aux détracteurs de l'entente, Brian Mulroney dit qu'ils ont «une perception limitée des choses», et qu'ils n'ont rien de nouveau à proposer.

M. Mulroney n'a pas soufflé mot dans son discours d'un peu plus de huit pages sur une éventuelle deuxième ronde constitutionnelle portant sur les droits des francophones hors Québec et des minorités au pays.

Cas Bugnet...

(Suite)

réclame pas un système scolaire parallèle. On souhaite toutefois que l'Alberta modifie son système d'éducation pour assurer à la minorité une instruction dans sa langue tout en lui accordant les pouvoirs de contrôle essentiels.

L'Association canadienne-française de l'Ontario dit, pour sa part, que le droit à la gestion n'est pas relié au nombre d'élèves en cause.

Le gouvernement de l'Alberta n'est évidemment pas de l'avis des parents franco-albertains en ce qui a trait à la gestion scolaire. Selon l'Alberta, l'article 23 n'accorde pas le droit à la minorité de gérer ou de contrôler les établissements d'enseignement de la minorité. Si la gestion et le contrôle des écoles par la minorité était voulue dans l'article 23, pourquoi ne pas l'avoir clairement indiqué dans le texte, demande cette province. L'article 23, soutient-on, ne doit pas être interprété de façon aussi libérale comme s'il s'agissait d'un droit fondamental.

L'Alberta affirme que la Charte canadienne des droits et libertés protège la minorité contre l'oppression de la majorité, sans donner le droit de gestion et de contrôle des écoles. De toute façon, poursuit le gouvernement, la gestion et le contrôle n'ajoute rien à la qualité de l'éducation.

En ce qui a trait aux droits de sa minorité, l'Alberta affirme qu'ils n'ont pas été niés puisque l'école Maurice Lavallée d'Edmonton n'opère qu'au tiers de sa capacité, et que toutes les activités qui s'y déroulent sont menées en français.

Il faudra attendre plusieurs mois avant de connaître la décision de la Cour suprême.

À la 3...

• Denis Tardif:

Trois ans à votre service...

par SILVIE MONTIER

EDMONTON - Le 15 juin dernier, Monsieur Denis Tardif refermait pour la dernière fois la porte de son bureau...

Arrivé un 4 août, il avait occupé le poste de Directeur général de l'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.) durant les trois dernières années: «J'avais convenu avec le comité qui m'avait embauché de rester trois ans, a-t-il confié au terme de son engagement, parce que je pensais que c'était une période suffisante pour me permettre d'une part de comprendre l'association et de l'autre de compléter des dossiers.»

Il est certain que même pour un francophone averti, acquérir une connaissance complète d'une association telle que l'A.C.F.A. ne se fait pas du jour au lendemain, tout comme M. Tardif l'a d'ailleurs souligné: «La familiarisation peut parfois être longue, parce que l'association regroupe un certain nombre de dossiers, et on ne peut pas en connaître tous les détails dès le premier jour...» Et de continuer: «Remarquez que j'étais déja au courant de ce qui se passait, parce que je me suis toujours intéressé à la Francophonie, et que j'étais impliqué en tant que bénévole dans différents dossiers de l'A.C.F.A....» Et c'est donc pour cela que Denis Tardif avait considéré se présenter lorsque ce poste était devenu vacant. «Oui, je m'étais présenté à l'origine parce que la Francophonie m'avait toujours intéressé, donc par intérêt personnel, mais aussi à cause de circonstances politiques.»

Les circonstances politiques auxquelles se réfère M. Tardif étaient bien évidemment la position naissante de la Francophonie face aux droits en éducation des minorités. Et Denis Tardif d'acquiescer: «Et bien, disons qu'en 1986, la priorité de la Francophonie était mise sur l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire. Et j'avais dit, si je me souviens bien, lors de mon entrevue avec le comité de sélection, que dû à mon expérience dans le secteur de l'éducation, je croyais pouvoir faire avancer le dossier.» Avant d'occuper son poste de Directeur général à l'A.C.F.A., M. Tardif était Directeur adjoint du «Language Services» au ministère de l'Éducation de l'Alberta.

Tel était donc le but que s'était donné M. Tardif en entrant en fonction.

Ce but fut-il atteint? «Sans dire que c'est à cause de moi, oui, je pense que le dossier a bien avancé, a expliqué Denis Tardif. Nous avons effectivement fait beaucoup de progrès au niveau de l'éducation, et je dirais surtout en ce qui concerne l'intérêt que les gens y portent.»

Ainsi, la population francophone serait beaucoup plus sensibilisée à l'importance d'une éducation en français aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois, et M. Tardif pense que «ce qui nous a aidé, c'est la réussite, tout d'abord de Calgary et d'Edmonton, et puis ensuite, celle connue également en milieu rural, avec l'école française de Jean-Côté... Et puis, ces réussites ont fait boule de neige, et Fort McMurray va bientôt avoir son école, Edmonton en ouvre une seconde... nous avons même des établissements secondaires dans différents endroits...»

Monsieur Tardif rêvait donc d'écoles françaises en entrant à l'A.C.F.A., et des écoles françaises aujourd'hui nous avons. Quel homme ne serait pas satisfait d'avoir si bien achevé sa mission? Et M. Tardif de répondre: «Je suis bien satisfait, en effet, mais je suis bien loin d'être comblé. Je ne pense pas que la mission soit achevée, il y a encore beaucoup de travail à faire, mais je pense que nous sommes arrivés à un momentum.»

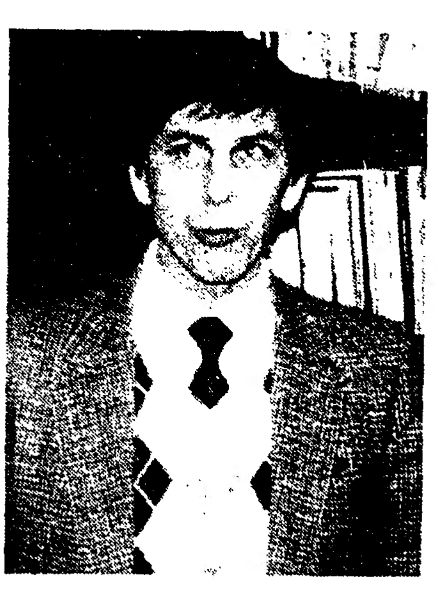
Et de renchérir: «Ce qui me satisfait le plus, c'est que les parents aient pris le dossier en main. Par contre, je ne suis pas satisfait au niveau de la loi scolaire; l'article 23 a été mis dans la Charte pour réparer, mais ce doit être en accord avec les lois provinciales, et on ne ressent pas que le gouvernement de l'Alberta voit le besoin de cet article 23... Notre cible maintenant, dans le dossier de l'éducation, c'est le gouvernement.»

Denis Tardif a donc bien travaillé sur le dossier de l'éducation. Mais ce n'était pas encore assez, et loin d'oublier que la Francophonie, c'est plus que l'éducation, il a déclaré: «Aussi importante que soit l'éducation, je ne voulais pas négliger les autres dossiers; on se doit ici d'avoir une ouverture à tous les niveaux de la Francophonie.»

Et parmi ces autres dossiers, le dossier culturel semble avoir bénéficié d'une bonne place: «On a fait du bon travail au niveau culturel, notamment en encourageant les arts de la scène. Là encore il y a beaucoup à faire, d'autant plus qu'avec les revendications que nous faisions sur le plan éducationnel, nous avions un peu délaissé le culturel durant ma première année ici, mais depuis deux ans, nous y avons mis beaucoup d'énergie, et ce n'est qu'un début.»

Et de continuer toujours dans ce même ordre d'esprit: «Le réseau de correspondants que nous avons établi donne un excellent service; nous avons repris les expositions de livres avec le Carrefour. L'idée n'est pas neuve, mais elle répond bien aux besoins des régions.»

Et puis, il y a aussi le dossier politique, qui, depuis les dernières années, n'est certes pas moindre: «Nous avons initié ce dossier pour donner de meilleurs outils à la Francophonie, et puis pour mieux informer notre population et aussi la population en général... Cela nous a permis de mieux nous dé-



Denis Tardif

fendre dans l'affaire Piquette, ou l'affaire Mercure... Ce dossier nous a aussi permis de prendre un plus grand profil, et les media anglophones et francophones nous ont précipités sur la scène nationale.«

Voici environ sept ou huit ans, l'A.C.F.A. avait fait un essai de comité politique, avec Paul Denis à sa tête. Ce comité n'a été que de courte durée. Pourtant, cette fois, à entendre Denis Tardif parler, c'est un succès: «Il faut comprendre que les circonstances ne sont pas les mêmes, a-t-il expliqué, il y a quelques années encore, c'était trop tôt... Ce qui nous a permis un certain succès dans ce dossier, ce sont les circonstances politiques.»

Ainsi, le rapatriement de la constitution, et encore l'inclusion de l'article 23 dans la Charte des droits, auraient permis à la Francophonie albertaine, par l'intermédiaire de son association porte-parole, de s'extérioriser, de faire connaître ses opinions, ses besoins, bref, de revendiquer.

Et M. Tardif confirme: «Oui, il faut définitivement reconnaître l'impact qu'ont eu certaines causes et certaines personnes sur la sensibilisation de la communauté. Le cas Bugnet et d'autres aussi sont apparus, et l'association ne pouvait pas faire autre chose que de s'impliquer.»

Et d'insister encore: «La Charte des droits nous a donné un outil, mais il fallait un événement déclancheur, un catalyseur. Bugnet et aussi Piquette, je crois d'ailleurs Piquette plus que d'autres par ce qu'il touchait à la fierté du Canadien français, ont été ce catalyseur. Le cas Mercure a eu également beaucoup d'importance parce qu'il a confirmé nos droits. Mais c'est encore très fragile.»

Et avec ces différents cas, M.Tardif en est revenu au cas Bugnet, qui, non seulement est de grande importance, mais aussi est d'actualité: «Vous allez dire que je reviens encore à l'éducation. C'est vrai, et ce n'est pas vrai. Vous savez, lorsque l'on travaille comme je l'ai fait, dans des conditions où je l'ai fait, on apprend très vite que tous les dossiers se tiennent, qu'ils font partie d'un tout global. Tout converge pour résulter en un meilleur développement de ta communauté, qui devient de par ces dossiers plus forte, mieux identifiée, plus vécue, ce qui entraîne une fierté et une identité positives, ce qui à son tour apportent plus de dossiers, et le cercle continue...»

Et M. Tardif de reprendre: «Il y a encore un dossier dont j'aimerais parler, c'est celui de l'économie. C'est un dossier qui commence tout juste à poindre, rien n'est vraiment précis encore, c'est vrai, mais je pense qu'il promet beaucoup parce que les Franco-Albertains commencent à voir que l'économie est un secteur nécessaire, et qu'ils peuvent y oeuvrer.»

Mais n'est-ce point là ce qu'avait essayé, et même accompli Fernando Girard avec le Conseil albertain de la Coopération? «Oui, beaucoup de travail avait été fait à cette époque, malheureusement, avec la récession...»

M. Tardif s'en est donc allé, souriant comme toujours, mais emportant avec lui beaucoup plus que trois années d'expérience; il emporte aussi toute l'émotion de voir s'ouvrir des portes sur l'avenir de la Francophonie, et tout l'espoir d'une Francophonie albertaine plus forte et plus heureuse que jamais.

«Je n'ai pas de plan précis, a-t-il avoué, mais je pense que je demeure un francophone convaincu, et je resterai impliqué en tant que bénévole.»

À Ghyslain Charron qui le remplace, Denis Tardif ne souhaite donner aucun conseil: «Ah non, je ne donne jamais de conseil en public, s'est-il exclamé dans un éclat de rire, se renversant dans son fauteuil suivant son habitude, par contre, je tiens à lui souhaiter bonne chance.»

Et aux Franco-Albertains Denis Tardif dit: «Ne lachez pas, continuez votre travail et votre action de revendication!...»

• J.H. Picard

La dernière «graduation»



M. Léonard Rousseau, Directeur de l'école secondaire catholique J.H. Picard d'Edmonton, remet la médaille de bronze du Gouverneur général à Jacquelyn Feth qui a obtenu une moyenne de 92,6.



Nathalie Mercier, Jo-Anne Brochu et Danyèle Lacombe ont chanté sur le thème des finissants 1989 "Quand nos rêves deviendront réalité", à la fin de la célébration eucharistique à la Basilique St-Joseph d'Edmonton.



Après la messe les finissants ont retrouvé parents et amis sur le parvis de l'église avant de lancer leur chapeau dans les airs en signe de réussite, comme le veut la tradition.

Éditorial

• École Notre Dame

Les élèves seront des enfants choyés

C'est maintenant connu, une deuxième école française ouvrira ses portes à Edmonton au mois de septembre, cette fois dans l'ouest de la ville. Cette école portera le nom d'«École Notre Dame» et sera située au 15425 de la 91e avenue.

C'est un pas en avant très important pour l'avenir de la communauté francophone d'Edmonton car l'éducation française devient dès lors accessible à un plus grand nombre d'enfants. Pour plusieurs autres, qui devaient faire jusqu'à présent de longs voyages en autobus pour se rendre à l'école Maurice-Lavallée, cette nouvelle école signifiera moins de pertes de temps et moins d'inquiétudes pour les parents.

Lorsque s'est ouverte l'école Maurice-Lavallée en septembre 1984, il y avait des défis de taille à relever. C'était la première école française en Alberta(1), bien des parents étaient hantés par toutes sortes de craintes et le directeur et les enseignants eux-mêmes avaient tout à créer pour donner à cette école sa vocation propre et pour offrir aux enfants l'éducation française de qualité qu'on promettait.

L'école Maurice-Lavallée a tenu promesse, tout comme l'école Sainte-Anne à Calgary et l'école Héritage à Rivière-la-Paix qui ont suivi. Les parents qui y envoient leurs enfants se demandent maintenant comment ils ont pu, auparavant, consentir à envoyer leurs enfants dans des écoles d'immersion ou des écoles à double ou triple voies. (Il n'y avait rien d'autre, que voulez-vous...)

Aujourd'hui, la plupart des Franco-Albertains reconnaissent que si les écoles d'immersion peuvent être une excellente idée pour les enfants anglophones, elles sont totalement inadéquates pour les petits francophones. Les besoins des uns sont totalement différents des besoins des autres. "Opter pour l'école française, disait récemment Yvon Mahé, c'est tout simplement être honnête avec ses besoins et ceux de ses enfants".

L'école Notre Dame aura cet immense avantage que presque tout le corps professoral est fort bien qualifié et a déja eu l'expérience de l'école française. Les enfants qui iront à l'école Notre Dame au mois de septembre seront des enfants choyés!

Il serait cependant de la plus haute importance que les parents qui qualifient sous l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés se hâtent d'inscrire leurs enfants à cette nouvelle école. Plusieurs parents préfèrent malheureusement attendre à la dernière minute. Cela a été le cas dans les trois premières écoles. Pourtant il est de la plus haute importance que les parents inscrivent leurs enfants dès maintenant afin que le directeur puisse embaucher immédiatement le personnel dont il aura besoin en septembre et ne pas se voir dans l'obligation de jumeler des classes.

On peut facilement imaginer les questions que se posent bien des parents. Et les réponses sont les suivantes: Oui, le directeur est très compétent, et très sympathique par dessus le marché. Oui, les enseignants sont parmi les meilleurs d'Edmonton. Oui, il y aura des autobus scolaires pour transporter les enfants. Oui, vos enfants vont y apprendre l'anglais. Oui, cette école est spécialement destinée à vos enfants pour leur offrir une éducation de première qualité. Oui, il y aura une classe d'accueil pour ceux qui sont faibles en français. Oui, il y aura une pré-maternelle. Oui, l'école sera très confortable: le Conseil des Écoles catholiques d'Edmonton dépense présentement 300,000$ à la restauration. Non, vous ne le regretterez pas. Oui, c'est la meilleure éducation que vous puissiez offrir à votre enfant!

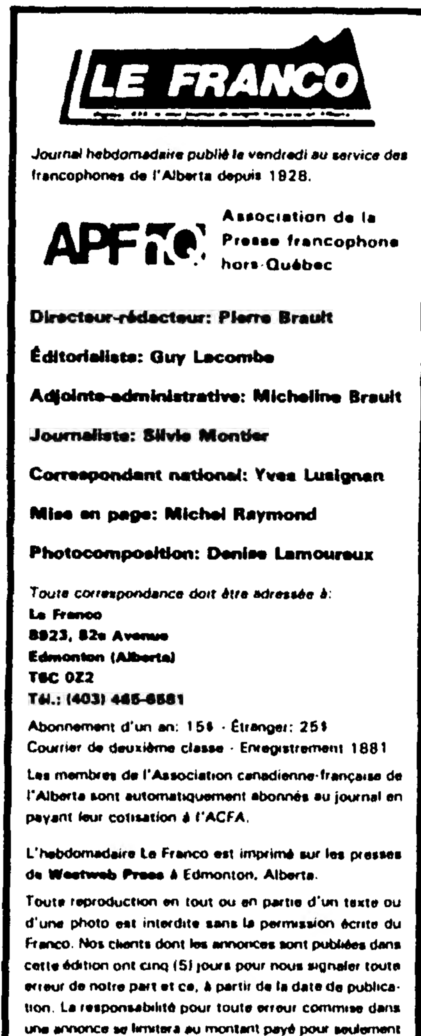
Autres questions? N'hésitez pas à les poser à M. Ernest LeFebvre en composant le 484-6955.

Guy Lacombe

La pensée de la semaine...

Quand il n'y a plus de bois, le feu s'éteint; quand il n'y a plus de mauvaise langue, la querelle cesse.

— *Livre des proverbes*


LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928.

APFHQ Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault

Éditorialiste: Guy Lacombe

Adjointe-administrative: Micheline Brault

Journaliste: Silvie Montier

Correspondant national: Yves Lusignan

Mise en page: Michel Raymond

Photocomposition: Denise Lamoureux

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 465-6581

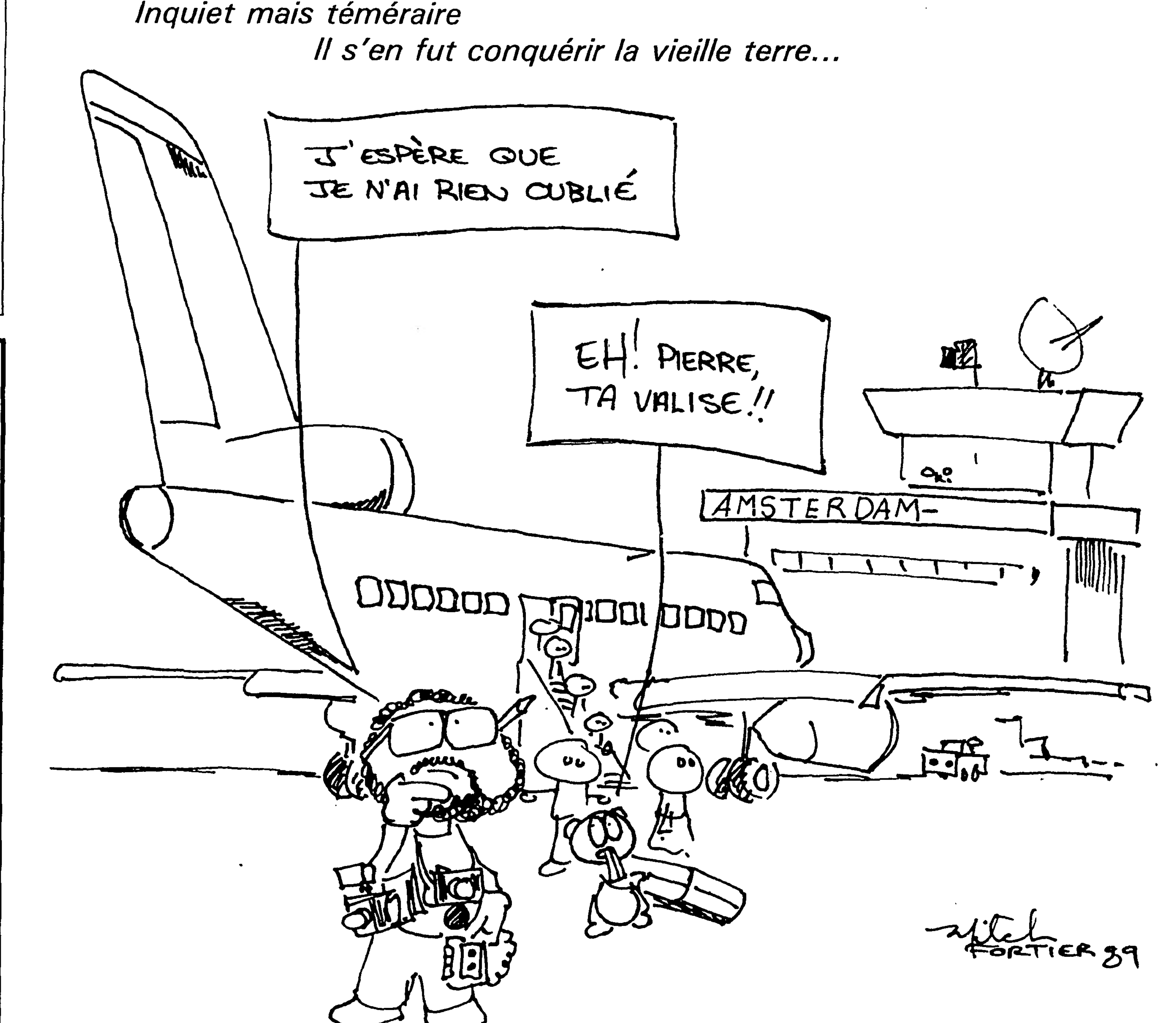
Abonnement d'un an: 15$ · Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe · Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta.

Caricature

Inquiet mais téméraire
Il s'en fut conquérir la vieille terre...



Nouvelles régionales

• Centre scolaire communautaire:

Patience, patience...

par LYNE RIVEST

CALGARY - Le 12 juin dernier se tenait à Calgary un forum sur le projet de centre scolaire communautaire. Réunissant un éventail d'intervenants du milieu scolaire et des organismes locaux, ce forum a été organisé conjointement par la Société des parents de l'école francophone Sainte-Anne de Calgary et par l'Association canadienne-française de l'Alberta (l'A.C.F.A.) régionale de Calgary. Le but premier de cette rencontre était d'aider la communauté à faire le point sur les démarches entreprises jusqu'à ce jour et d'établir un plan d'action pour l'obtention d'un tel centre.

Ce fut également l'occasion pour les participants de faire part de certaines de leurs inquiétudes au chapitre de l'orientation professionnelle et culturelle du centre, de son emplacement, et des nombreuses années qui risquent de s'écouler avant la réalisation d'un tel projet. La lenteur du processus décisionnel du ministère de l'Éducation de l'Alberta, qui a le dossier en main depuis octobre 1988, a soulevé bien des débats.

En fait, ce sont les nombreux délais qui ont jalonnés les négociations entre la Commission scolaire catholique de Calgary et le ministère de l'Éducation qui poussent les Calgariens à devancer la réponse du gouvernement et à prendre en main un dossier qui tarde depuis déjà longtemps.

Résultat concret de ce forum: la création d'un comité de travail qui a pour mandat de faire pression sur le gouvernement afin de faire avancer le dossier et de préciser, en consultation avec tous les organismes francophones et francophiles afin d'en arriver à une ébauche concrète du centre scolaire communautaire.

Cinq organismes ont été invités à siéger à ce comité de travail l'A.C.F.A. de Calgary, les Chevaliers de Colomb, la Société franco-canadienne, la Société de parents de l'école Sainte-Anne et la Société de théâtre de Calgary.

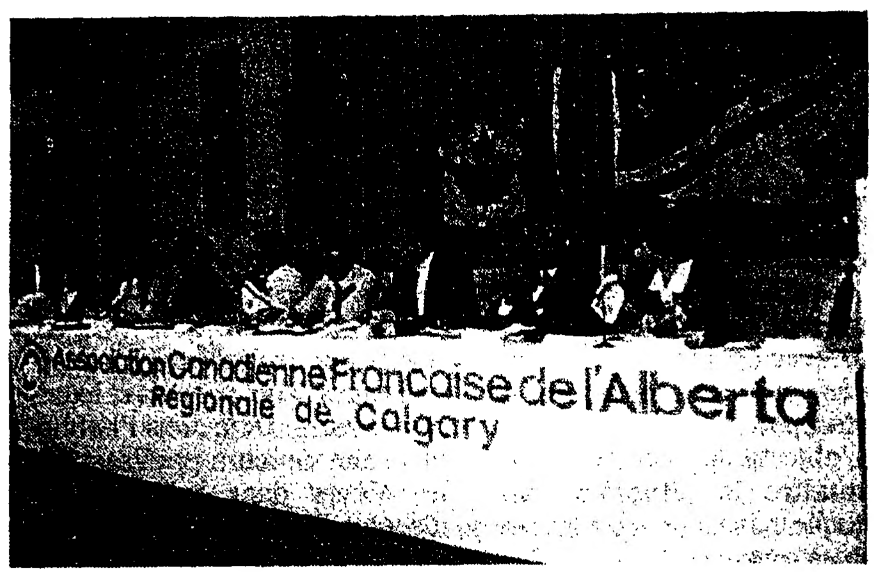
Il va sans dire que la réalisation d'un projet d'une envergure tel qu'un centre scolaire communautaire ne pourra être le fruit du travail de ce seul comité, mais nécessitera la participation de toute la communauté francophone.

Un centre scolaire communautaire, c'est possible! Tel était le thème de ce forum, du 12 juin dernier et à Calgary on s'y prépare. Déjà, avec la création de ce comité de travail, le premier jalon de cette longue marche qui mènera à l'ouverture d'un centre scolaire communautaire a été planté.

Mais le suspens entourant le projet de centre scolaire communautaire à Calgary continue et les francophones de cette ville attendent avec impatience l'approbation du ministère de l'Éducation de l'Alberta, étape essentielle à la mise en marche de ce projet.

«Le Ministre de l'Éducation, Jim Dinning, doit dans les jours qui viennent, rencontrer le Secrétaire d'État» expliquait M. Guy Doll, Directeur adjoint à la Commission scolaire catholique de Calgary, lors du forum du 12 juin dernier «Par la suite», poursuivait M. Doll, «une rencontre est prévue entre la commission scolaire et le ministère de l'Éducation, au cours du mois de juillet.» On s'attendra donc à ce que le Ministre y fasse connaître sa décision en ce qui a trait à la construction d'un centre scolaire communautaire à Calgary.

Quels sont les enjeux de cette décision qui se fait attendre depuis octobre dernier? Des enjeux politiques bien sûr, reliés au précédent qu'entraînerait la création d'un premier centre scolaire communautaire en Alberta. «Calgary est le point de mire de toute la Francophonie albertaine» soulignait Camil



Simard, Président de l'A.C.F.A. de Calgary, lors du forum. Pour la communauté francophone, c'est non seulement sa survie mais aussi son épanouissement qui est en jeu. Outil jugé essentiel afin de freiner l'assimilation des jeunes en milieu minoritaire, le centre scolaire communautaire avec les nombreux services qu'il offrira «facilitera l'intégration des jeunes familles francophones» mentionnait Mme Thérèse Cameron, Directrice de l'école Sainte-Anne de Calgary.

La population francophone de Calgary demeure confiante. «Nous avons beaucoup d'atouts dans notre jeu» affirmait Mme Annette Labelle, représentante de l'A.C.F.A. de Calgary lors de ce même forum. La collaboration de la Commission scolaire catholique de Calgary et l'appui financier du Secrétariat d'État figurent certes à ce tableau. De plus, nous expliquait M. Normand Blais, Directeur adjoint à Calgary du ministère de l'Éducation, «la Commission scolaire catholique de Calgary a un taux d'occupation élevé ce qui représente un avantage lors d'une demande d'octrois pour la construction d'une nouvelle école.»

C'est donc en juillet que l'on pourra vérifier le proverbe qui dit que: «Tout vient à point à qui sait attendre». Le ministère de l'Éducation de l'Alberta respectera-t-il cette sagesse populaire? Les francophones de Calgary, eux, ont certes fait preuve de patience!



Dans notre étang et dans notre assiette...

Les cultivateurs de la région de Rivière-La-Paix qui ont tous des étangs sur leur ferme peuvent agrémenter ces derniers d'excellentes truites arc-en-ciel qu'ils se procurent dans un établissement piscicole. Plusieurs ont en effet bénéficié de ce privilège et en profitent tous les jours alors qu'ils vont nourrir et voir sauter leurs poissons en attendant d'en déguster la chair.

Pique-nique à la ferme piscicole

par NOËLLA FILLION

JEAN-CÔTÉ - Le 14 juin dernier, bon nombre de citoyens âgés de la région de Smoky River se rendaient chez M. Adrien Poirier pour une journée de pique-nique. Vu les quelques gouttes de pluie qui tombaient des cieux tôt le matin, les organisateurs ont cru sage d'annuler le tout. Cependant, ils connaissaient mal l'intrépidité de nos braves citoyens âgés, des pionniers pour la plupart. Bien que plusieurs aient rebroussés chemin à cause de la décision des organisateurs, un certain nombre a persisté pour profiter du temps couvert mais chaud. Après un bon goûter, on a procédé à une session de chants de circonstance pendant que quelques-uns s'adonnaient à la pêche. En sommes, une sortie divertissante pour ceux et celles qui se sont entêtés à braver le mauvais temps.

• Francophones,

La pré-maternelle a besoin de vous...

EDMONTON - La prématernelle de l'École Notre-Dame, qui sera située dans l'ouest de la ville, est à la recherche présentement de dons que les gens pourront lui offrir. Ces dons peuvent se faire sous forme matérielle (tables, chaises, jeux éducatifs, disques, cassettes) ou bien sous forme d'argent. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Mme Suzanne MacDonald au 463-1196. Votre participation sera grandement appréciée.

L'histoire des Oblats dans l'Ouest

JUIN

18	19	20	21	22	23	24
	1960 BENEDICTION DU NOUVEAU COUVENT DE DONNELLY	1875 DECES DU FRERE ALEXIS REYNARD TUE PAR SON GUIDE IROQUOIS	1938 PREMIER PELERINAGE A LA GROTTE DE LOURDES DE SAINT-ALBERT	1894 DECES DE MGR A. TACHE A ST-BONIFACE		1882 CELEBRATION DE LA PREMIERE S JEAN-BAPTISTE A SAINT-ALBERT

• Développement et Paix:

Raymond Levac chez-nous

par IDA TÉTRAULT

EDMONTON - M. Raymond Levac, Directeur du secteur français d'éducation de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, était de passage à Edmonton le 7 juin dernier. Autrefois Directeur de la revue Vie Ouvrière, permanent du mouvement des travailleurs chrétiens et coordonnateur du Centre de pastorale en milieu ouvrier, M. Levac est diplômé en sociologie, en théologie et en philosophie.

L'objectif de sa visite était de connaître la situation dans laquelle doivent oeuvrer les personnes engagées dans le secteur de Développement et Paix: quels sont leurs objectifs, leurs priorités, leurs attentes, ainsi que les problèmes qu'ils rencontrent.

Les personnes qui l'ont rencontré lui ont parlé de l'importance qu'elles portent aux comités paroissiaux ainsi qu'à l'intégration de la justice sociale dans la liturgie.

L'autre aspect qu'on a fait valoir est le souci de la présence de Développement et Paix dans les écoles en commançant par les classes élémentaires, afin de sensibiliser très tôt les jeunes à la misère de leurs frères et soeurs du Tiers-monde. Ainsi on rejoint non seulement les jeunes mais aussi leurs parents et leurs professeurs. Déjà sous l'habile direction de leurs professeurs, les élèves dans bon nombre d'écoles sont au courant de la pauvreté dans laquelle vivent les jeunes du Tiers-monde. Il est intéressant de constater les différentes initiatives, toutes aussi intéressantes les unes que les autres, qui surgissent afin de faire connaître les situations de



Raymond Levac, pour un monde meilleur...

misère et d'aider financièrement les victimes.

Le gros problème dans ce travail est le manque de matériel à la portée des jeunes. On essaie d'y suppléer avec des outils préparés sur place. Cependant, nous venons tout juste d'apprendre une très bonne nouvelle de M. Earl Choldin, Directeur de Projets d'éducation internationale de l'Association des professeurs de l'Alberta (ATA). Il s'agit d'un projet financé en partie par cet organisme et par l'Association canadienne du développement internationale (ACDI). Le but est d'intégrer l'éducation internationale dans le programme déjà existant. Les programmes pour les 2e et 11e années seront prêts pour septembre prochain et seront disponibles en français. Deux autres programmes seront préparés pour l'année suivante, etc.

M. Levac s'est montré bien sympathique à nos problèmes, ainsi qu'à nos aspirations. Nous le remercions pour son support, et nous avons bon espoir qu'il saura nous aider.

Les Albertaines y étaient...



Assises, de g. à d. : Denise Théberge, l'abbé Rosario Simard, aumônier du diocèse de Saint-Paul et Margo Laberge, Présidente diocésaine.
Debout: Léona Dubrule, Pierrette Boucher, Annette Bourassa, Jeannine Guérette, Lorraine Hétu, Lorraine St-Martin, Adèle Van Brabant et Marie-Claire Brousseau.

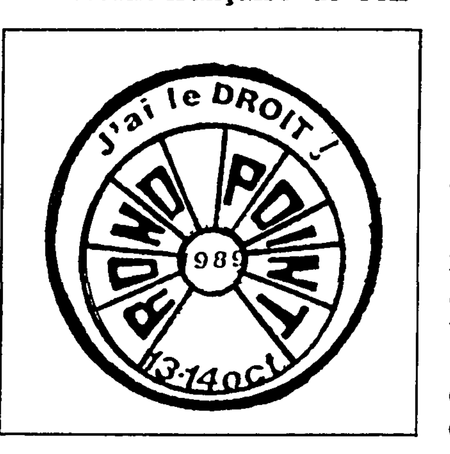
STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE - Les diocèses de Grouard-McLennan et de Saint-Paul ont été très bien représentés au 28e Congrès National du Mouvement des femmes chrétiennes (M.F.C.) tenu à Ste-Anne-de-la-Pocatière, P. Québec. 90 dames et 8 aumôniers venant de l'Acadie, de l'Ontario, du Québec ainsi que de l'Alberta ont assisté à cette rencontre nationale.

Le thème de notre Congrès pour l'année 1989-1990 est «Il y avait un jardin», et notre slogan: Le M.F.C. «Un climat pour grandir». Ce thème promet d'être des plus intéressants. Nous allons prendre conscience de la pollution de la nature, du corps, du coeur, de l'esprit et de l'âme.

Les hôtes du Congrès nous ont fait faire une randonnée de Kamouraska, «Aller à l'eau salée veut dire aller à Kamouraska». Nous avons découvert des fonds marins plantés de pêches aux anguilles, aux harengs ou aux esturgeons; l'architecture de belles maisons ancestrales, dont la maison Langlais, construite vers 1754 est l'une des célébrités du film «Kamouraska».

Rond-point 89

EDMONTON - L'Association canadienne-française de l'Alberta est heureuse de vous inviter, membres et amis(es) au **Rond-Point 1989** qui aura lieu les 13 et 14 octobre 1989 à l'hôtel «The Coast Terrace Inn» d'Edmonton. Cette année vous aurez la chance d'échanger sur le thème **«J'ai le droit!»**.



De nombreux ateliers d'information et de réflexion, une assemblée annuelle et des activités sociales vous attendent.

Surveillez nos prochains articles dans **Le Franco** pour plus de détails!

Société canadienne des postes

Il y a du changement dans les services postaux aux communautés rurales du Canada. Voici ce qu'en pensent des représentants municipaux qui ont été témoins de ces changements.

«LES GENS DE MA COMMUNAUTÉ BÉNÉFICIENT DE CE NOUVEAU SERVICE POSTAL. C'EST BON POUR LA COMMUNAUTÉ.»

JANICE BUSH – président
Wilno, Ont.

HAROLD F. CHAPPLE – président
Grandora, Sask.

CLAUDE PICARD – conseiller
Sts-Anges, Qc

HENRY VOTH – président
Napinka, Man.

JOHN E. MOTIUK – conseiller
Lavoy, Alb.

GARY COCHRANE – directeur
Curry's Corner, N.-E.

ROSS MC LEAN – président
Inwood, Ont.

ANDRÉ ROUSSEAU – maire
La Minerve, Qc

PAUL SEMESCHUK – président
Danbury, Sask.

BILL STRAUSS – conseiller
Heidelberg, Ont.

RAYMOND MALONEY – président
Duntara, T.-N.

GERRY VAN BEERS – conseiller
Whitelaw, Alb.

LAURIE DUNCAN – président
Rideau Ferry, Ont.

ROBERT PAQUET – maire
Fugèreville, Qc

ROY S. MERRIFIELD – conseiller
Blue Ridge, Alb.

MICHEL MORRISSETTE – greffier
Fauquier, Ont.

ALAN JOHNSON – président
Denfield, Ont.

MARVIN ELLIOTT – conseiller
Brownfield, Alb.

LOU BADION – conseiller
Swan Lake, Man.

MARIE-ANGE LECOURS – conseillère
Padoue, Qc

GEORGE STEVEN – président
Millbank, Ont.

GUS POWER – greffier
Branch, T.-N.

EDWARD SPARROW – conseiller
Forrest Station, Man.

RODOLPHE COTÉ – conseiller
Foisy, Alb.

COLETTE LACOURSE – maire
St-Wenceslas, Qc

RAY GOULET – maire
Dollard, Sask.

CLARK D. GLASSFORD – conseiller
Belfountain, Ont.

O. JAMES BIRSS – président
Congress, Sask.

CHARLES GRÉGOIRE – maire
Lac-aux-Sables, Qc

DIANA HOUNSELL – gérant
Pool's Island, T.-N.

MEL WILKINSON – conseiller
Novar, Ont.

JAMES R. CHRISTENSEN – président
Heath, Alb.

DARRELL DENTY – vice-président
Boat Harbour West, T.-N.

BEN KNUTSON – président
Farmington, C.-B.

ROGER WILSON – président
Campbellcroft, Ont.

LÉONARD SABOURIN – trésorier
St-Clet, Qc

GEORGE N. KRESS – maire
Odessa, Sask.

ARCHIE MAC ROBBIE – président
Arkell, Ont.

ANDRÉ LEDUC – conseiller
Ste-Julie, Qc

GORDON LEE – maire
Windham, Ont.

BILL MUHLBACH – président
Nevis, Alb.

GERALD MACDONALD – vice-président
Black Duck Siding, T.-N.

JACQUES GIGNAC – maire
Val-St-Gilles, Qc

LLOYD ATCHISON – conseiller
Belleview, Man.

CLERMONT LAPOINTE – président
Kearns, Ont.

GILLES CHARBONNEAU – maire
St-Didace, Qc

LORNE TAYLOR – maire
Clavet, Sask.

FRANK RUSSETT – président
White Lake, Ont.

GÉRALD HUEL – maire
Ste-Euphémie, Qc

GÉRARD DALY – président
Prince William, N.-B.

JOHN BARRY GRAHAM – conseiller
East Coulee, Alb.

BOB MCKEE – conseiller
Nottawa, Ont.

EDWARD KOMADOWSKI – conseiller
Tyndall, Man.

ELDON JENNINGS – maire
Sheenboro, Qc

CECIL O'DONALD – directeur
Clam Point, N.-E.

PETER MASNIUK – président
Sandridge, Man.

MICHEL DUFOUR – maire
Ste-Aimé-des-Lacs, Qc

DAVID J. MC NICHOL – président
Heathcote, Ont.

BRUCE DAVIS – président
Maple Leaf, Ont.

DAVID A. NEDERHOFF – président
Hearne, Sask.

LÉO SAUVAGEAU – conseiller
Les Écureuils, Qc

SHEILA MOFFATT – conseillère
Eureka River, Alb.

ISIDORE CHAREST – maire
St-André-de-Restigouche, Qc

PAULINE DAWSON – greffier
North Valley, T.-N.

DENIS POMMAINVILLE – président
St-Albert, Ont

PERCY BAKER – conseiller
Prospect, N.-E.

ALLAN SHORT – conseiller
Candiac, Sask

KEVIN GEORGE – vice-président
Lower Lance Cove, T.-N.

W. S. MILLER – maire
Matlock, Man.

ELVIN MASUCH – directeur régional
Creston, C.-B.

CLAYTON MONAGHAN – président
Falun, Alb.

DELORES GENGE – maire
Anchor Point, T.-N.

WILLIAM C. E. IRWIN – président
Harrietsville, Ont.

HERMEL GALLANT – maire
St-Jean-de-Matapédia, Qc

BERKLEY K. FERGUSON – conseiller
Perryvale, Alb

QUENTON BULLOK – président
Warsaw, Ont

ANDRÉ CHENAIL – maire
Ste-Clothilde, Qc

EDWARD J. KJARGAARD – président
Alticane, Sask

VALOIS SÉGUIN – président
Monetville, Ont

ROELOF HEINEN – président
Diamond City, Alb.

Et il y a encore beaucoup d'autres représentants municipaux* qui appuient ce nouveau service.

*Nous nous excusons auprès des représentants municipaux dont le nom n'apparaît pas ici faute d'espace.

Partout au pays, la Société canadienne des postes améliore son service rural. Pour nous, une promesse c'est un engagement.



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Notre engagement: vous donner un meilleur service.

Arts et spectacles

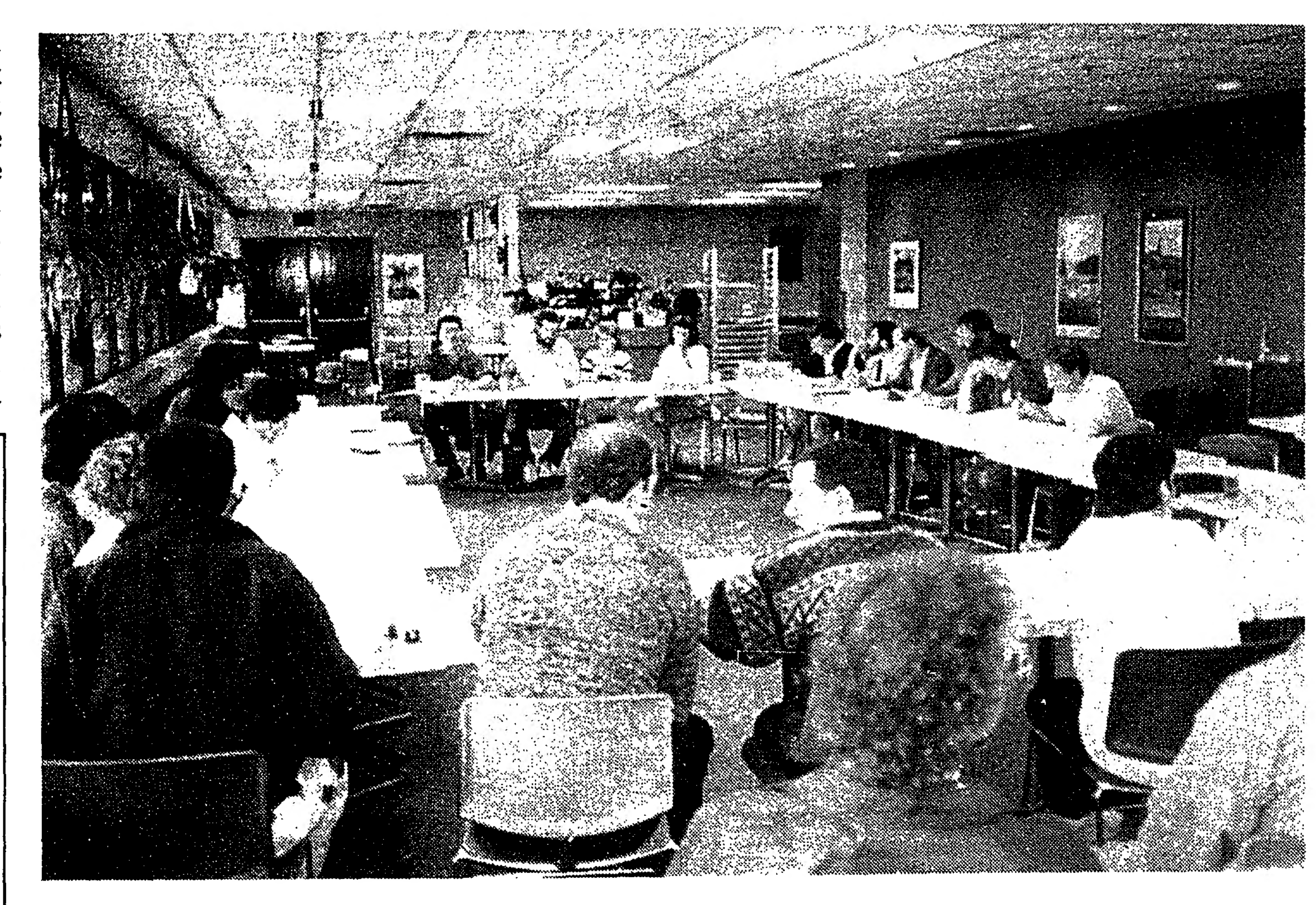
• S.T.C.

Une assemblée générale constructive...

par LYNE RIVEST

CALGARY - Le 10 juin dernier se tenait à Calgary l'assemblée générale annuelle de la Société de théâtre de Calgary (S.T.C.). Plus qu'une simple assemblée, ce fût en fait une journée remplie d'activités au cours desquelles on a pu se familiariser avec les différentes facettes de cette société.

Une participation sans précédent des membres tant à l'assemblée générale qu'aux ateliers organisés durant l'après-midi a caractérisé cette journée. Une quarantaine de personnes ont pris part à l'assemblée générale de la S.T.C., au cours de laquelle a été élu le nouveau conseil d'administration. C'est sans retenue que l'assemblée a remercié le comité sortant et tout particulièrement Claude Labrie, Président par intérim, qui a dû prendre des bouchées doubles ces derniers mois en cumulant plusieurs postes vacants.



Le nouveau conseil d'administration de la S.T.C. est donc maintenant formé de François Thériault, Président; Valérie Narayana, Vice-présidente (publicité et archives); Daniel Goulet, Vice-président (affaires intérieures); Heidi Cormier, Trésorière; Lesly Lockhart, Directrice du théâtre; Nathalie Tremblay, Directrice de l'improvisation; et de Robert St-Pierre, Directeur de la communication (radio-télé.).

Le tout s'est terminé en impro et en chansons et c'est avec plaisir que plusieurs ont découvert nos talents locaux entre autres Eddie Cormier, qui nous a interprété des airs connus et quelques unes de ses compositions.

Musicalement vôtre

par Yvan Brunet

Frédéric François «L'amour s'en va, l'amour revient» Sélect/TREMA PGCT-100.

Le grand charmeur Frédéric François revient en douce avec un tout nouvel album qui compte dix chansons inédites signées de lui-même. De plage en plage on est servi du romantisme à l'état pur, le savoir-plaire sur mesure: «L'amour s'en va, l'amour revient» (premier 45 tours), «La prière», «Tendrement», «Je reviens chercher mon coeur», «L'italienne», etc. Des chansons pleines de chaleur.

Offenbach «C'était plus qu'une aventure» Sélect DO-30004.

Si vous êtes en recherche d'un rock français violent, magnifiquement rutilant, écarlate et énergétique, il vous faut absolument vous procurer cette compilation du groupe quasi-légendaire québécois Offenbach. Il s'agit de 16 titres brûlants (1972-1985) remplis de bonnes vibrations bleusées à la Offenbach qui donnent envie de remuer: «Je chante comme un coyote», «Câline de blues», «Rock de v'lour», «J'ai le rock'n'roll pis toé», «Le blues me guette», «La louve», etc. De quoi ranimer de bons souvenirs nostalgiques.

Claude Dubois/Manu Dibango «Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer» Trans Canada/Ed. Prince-Arthur PAJ-3000.

La grande raison de la réussite de ce fameux film de Jacques W. Benoit, c'est l'extraordinaire trame sonore que le compositeur/saxophoniste de réputation internationale Manu (Soul Makossa) Dibango a créée spécialement pour cette comédie cinématographique. Ce type est considéré comme le trait d'union musical entre l'Afrique, l'Europe et les Amériques. La musique jazzée qu'il nous livre ici est haute en couleurs et elle déborde de chaleur. En prime nous retrouvons une très belle chanson intitulée «On vit de femmes» où la voix rauque de Claude Dubois entremêlée aux solos de saxo de Dibango nous donne une texture musicale tout à fait originale. On est servi en plus le «Cool Blues» de la plume du regretté Charlie Parker. Hautement recommandé.

Michel Jonasz «La fabuleuse histoire de Mister Swing» WEA 24 23384.

Voici la dixième offrande vinylisée de cet auteur-compositeur-interprète dont on se souvient pour son album «Unis vers l'uni» de 1985. Il s'agit d'un album double au sujet d'un jeune inconnu qui soudainement devient grande vedette dans le «showbusiness». Sur certains titres, la voix de Jonasz semble plus portée au récitatif qu'au chanté, mais les parties de claviers qu'il assure ont de la tenue. «Mister Swing» est sans doute l'une des chansons les plus réussies de l'album avec «La chanson des musiciens» et «Ne garde rien». Les autres titres sont plus ou moins convaincants. Un produit qui manque un peu de chaleur.

Roy Orbison «The Legendary Roy Orbison» Polytel 840 183-1.

Roy Orbison, surnommé «Big O» a débuté sur la scène musicale au début des années 50 comme écrivain de chansons country. Il n'est plus des nôtres depuis le 6 décembre 1988, mais sa musique résonne toujours dans nos têtes. Cet album double regroupe 20 de ses plus grands succès: «Oh Pretty Woman», «Only The Lonely», «Blue Bayou», «Dream Baby», «Running Scared», «Love Hurts», «Lana», etc.

Les suggestions du Franco

Le Protocole de l'ombre/Johannes Mario Simmel



Le Livre de Poche

Francfort, 11 février 1984: Daniel Ross veut en finir. Ce présentateur vedette de télévision, la cinquantaine, absorbe une dose mortelle de somnifères. Mais, au lieu de mettre un terme définitif à une existence minée par le désespoir et l'alcool, ce geste va marquer le début des quatorze semaines les plus trépidantes de sa vie.

Qui est Mercedes, cette très belle jeune femme qui arrache Ross à la mort en lui apportant la nouvelle incroyable que son père, officiellement tué pendant la guerre, vit en Argentine et cherche à négocier un document explosif pour les grandes puissances? S'agit-il d'un gigantesque complot planétaire? Pour David Ross, une seule alternative: faire éclater la vérité - ou mourir.

Le protocole de l'ombre, un grand thriller par le célèbre auteur Johannes Mario Simmel.

En vente à la librairie Le Carrefour

Les brumes d'Avalon/Marion Zimmer Bradley

Le Livre de Poche

Grâce à la sagesse du roi Arthur et à Excalibur, son épée toute-puissante, grâce aussi à la bravoure des chevaliers de la Table Ronde, la paix règne enfin sur le royaume de Grande-Bretagne, paix cependant précaire. Une lutte sans merci continue d'opposer les fidèles de l'antique culte druidique de la Dame du Lac aux adeptes de plus en plus nombreux de la nouvelle religion chrétienne, prônée par les Romains,

Seule la venue d'un héritier de la couronne pourrait peut-être consolider le trône et assurer l'avenir. Mais Morgane, prêtresse d'Avalon, Gwydion, son fils, né d'amours coupables avec le roi Arthur, Lancelot du Lac, fidèle chevalier de coeur de la reine Guenièvre, ont-ils encore une chance d'accéder aux lumières secrètes de la sagesse et de l'amour?

En vente à la librairie Le Carrefour

Le salon du livre s'en vient...

EDMONTON - L'A.C.F.A. régionale d'Edmonton sera l'hôte du 29 octobre au 1er novembre 1989 du Salon du livre de l'A.C.E.L.F. On pourra y retrouver de 4 à 6 mille titres divisés en une dizaine de catégories. Tous ces titres seront d'auteurs canadiens parus au cours des dernières années. Les maisons d'édition seront aussi représentées par leurs livres et parfois même par un représentant. Pour mener à terme ce projet, l'A.C.F.A. régionale est à la recherche de bénévoles pour former un comité. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Mario Rancourt, à la régionale d'Edmonton, au 469-4401. Bienvenue à tous!!!

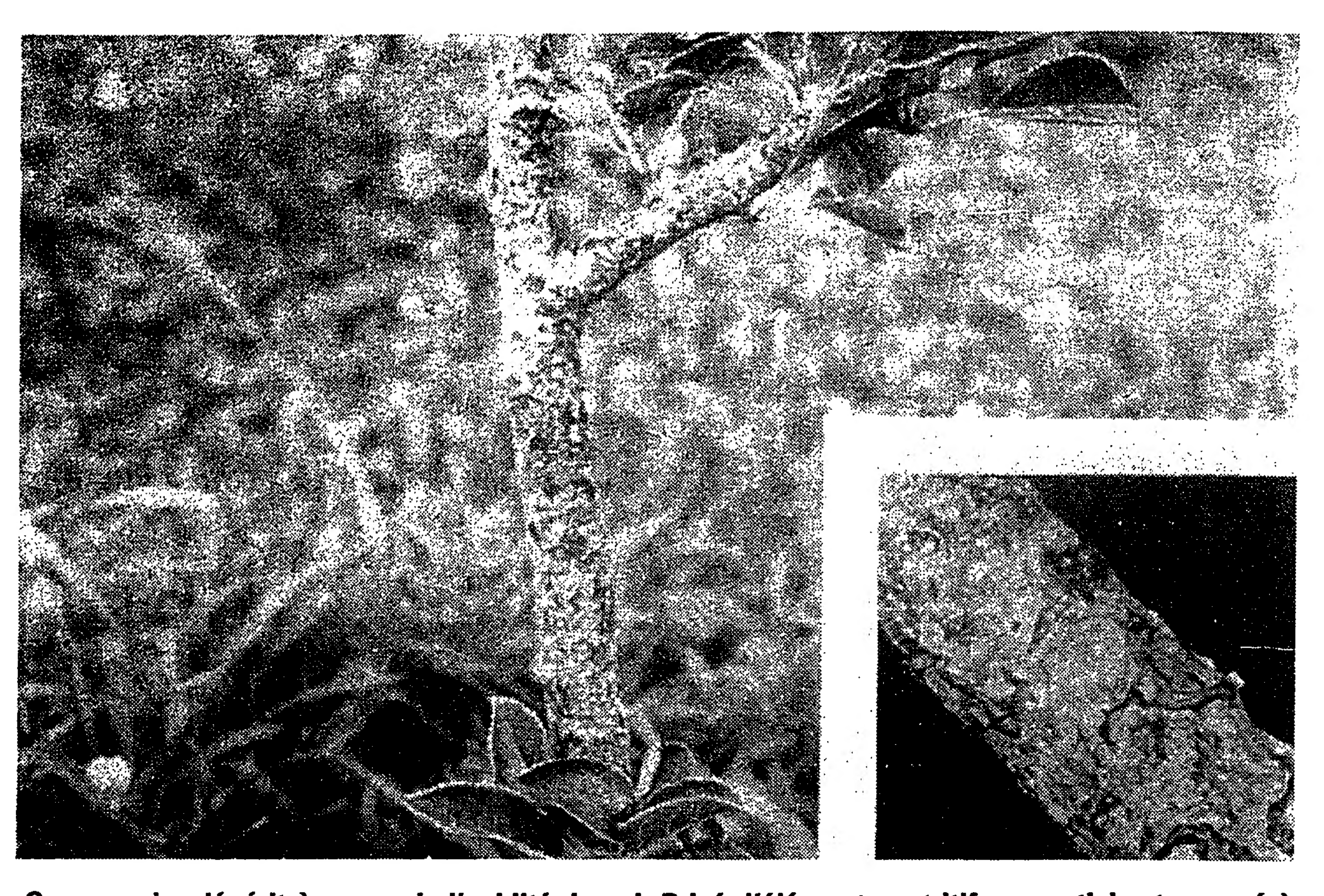
Agriculture

• Horticulture

Des pommes plus chères!

Le prix des pommes devrait être à la hausse d'ici la fin de la campagne de commercialisation, à cause de la baisse qu'a connue la production au Canada et aux États-Unis en 1988. Toutefois, d'après les économistes d'Agriculture Canada, la récolte exceptionnelle dont a profité l'Europe l'an dernier limitera les augmentations de prix.

Du côté des pommes de terre, comme la récolte a été faible en 1988 en raison de la sécheresse et de la diminution des surfaces cultivées, les prix seront beaucoup plus élevés que l'an dernier. L'entrée en scène des aliments minute chez un certain nombre de nations traditionnellement consommatrices de riz stimulera les ventes de pommes de terre transformées.



Ce pommier dépérit à cause de l'acidité du sol. Privé d'éléments nutritifs essentiels et exposé à des produits chimiques toxiques, l'arbre n'a pu se développer normalement. Il est atteint de nécrose corticale interne.(«rougeole de l'écorce»).

Par ailleurs, deux facteurs devraient faire régresser le prix à la production du sirop d'érable: les abondants stocks qu'a laissés la récolte exceptionnelle de l'an dernier et le fait que les transformateurs ne commanderont que la moitié du volume acheté l'an passé.

Le secteur des pépinières au Canada continuera de tirer profit de la forte augmentation des mises en chantier. Les prix de gros devraient augmenter d'environ 10%. Cependant, on craint que la hausse des taux d'intérêt ralentisse les activités de construction et réduise la demande à long terme de produits de pépinière.

L'ennemi des arbres fruitiers

Les producteurs de pommes de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, font face à des problèmes de rabougrissement des arbres fruitiers et de soulèvement de leur écorce, à cause d'une augmentation dramatique de l'acidité des sols de la région.

Au cours des 20 dernières années, les sols sablonneux de la région sont devenus jusqu'à 1000 fois plus acides à cause des pratiques culturales intensives utilisées pour compenser la sécheresse du climat et la piètre qualité du sol.

Agriculture Canada recommande aux producteurs de chauler le sol pour tenter de le remettre dans son état naturel.

C'est une utilisation accrue de produits agro-chimiques toxiques pour les arbres, comme le manganèse et l'aluminium, qui provoque le rabougrissement des arbres et le boursouflement de leur écorce.

«Ce sont les producteurs de pommes Red Delicious qui sont le plus durement touchés. En effet, il est difficile pour les jeunes arbres de croître, car ils ne peuvent s'enraciner», déclare M. Gerry Neilsen, chercheur à la Station de recherche de Summerland.

L'acidité du sol fait perdre ainsi des éléments nutritifs essentiels à la santé des plants, comme le magnésium, le calcium et l'azote.

Des études ont également révélé que le calcium et le magnésium sont lessivés beaucoup plus rapidement que le potassium, ce qui entraîne un déséquilibre du point de vue chimique.

La fumure et l'irrigation, causes principales du niveau élevé d'acidité, sont en effet largement utilisées pour compenser la piètre qualité des sols et les faibles précipitations de pluie.

Par exemple, les producteurs ont tendance à se servir des engrais azotés qui contiennent de l'ammonium, substance qui produit de l'acidité. Les engrais non acidogènes ne sont pas jugés avantageux, car ils coûtent plus cher et contiennent moins d'azote.

Agriculture Canada suggère aux producteurs d'enfouir la chaux dans le sol, sauf là où se trouvent les racines fragiles des arbres.

Les producteurs devraient analyser leurs sols pour déterminer l'importance du problème avant de procéder à la plantation des arbres.

Mais, en dépit de ces précautions, il peut s'écouler un certain temps avant qu'ils ne s'aperçoivent d'un changement quelconque.

«Le chaulage du sol en surface peut abaisser rapidement son acidité là où la chaux est appliquée, explique M. Neilsen. Cependant, aucun changement majeur à long terme ne se produira tant que la chaux n'aura pas pénétré plus profondément dans le sol, à 90 cm par exemple, ce qui prendra du temps.»

On estime qu'il faut compter cinq ans avant que la chaux appliquée en surface ne pénètre de 10 cm dans le sol. Les recherches se poursuivent en vue de trouver des moyens d'enterrer la chaux plus profondément sans endommager les racines

(Suite en page 11...)

• Volaille et oeufs

Une hausse des prix de détail...

POULET: DEMANDE CROISSANTE ET DISPONIBILITÉS LIMITÉES

Selon les économistes d'Agriculture Canada, les prix de détail du poulet grimperont d'au moins 5% et peut-être même de 10% cette année.

Cette hausse marquée s'explique en partie par la faiblesse des approvisionnements: au début de 1989, les stocks de départ étaient en effet bien inférieurs à ceux de l'an dernier, tandis que le contingent de production fixé pour les trois premières périodes de contingentement de 1989 demeure pareil au niveau de la production atteint au cours de ces mêmes périodes en 1988.

Les importations supplémentaires de 3 et 2 millions de kilogrammes prévues pour les deuxième et troisième trimestres n'auront probablement qu'un effet négligeable sur le niveau des prix de détail.

Comme la production n'augmentera vraisemblablement que de 1%, la consommation totale devrait être à peu près la même qu'en 1988.

En raison des disponibilités limitées et de la croissance soutenue de la demande, on prévoit une augmentation des prix de gros et à la production par rapport à 1988.

DINDE: HAUSSE DE LA CONSOMMATION

Les spécialistes s'attendent à une hausse de quelque 5% de la consommation de dindons. Par ailleurs, la consommation de dindes transformées devrait poursuivre sa forte progression.

Le contingent de production fixé pour 1989 est le même qu'en 1988, soit 115,9 millions de kilogrammes. On a enregistré une offre restreinte de dindons de 8 kg et moins à la fin du premier trimestre. La période pascale a donc apporté une hausse de quelque 12% des prix à la production et de 1% des prix de gros et de détail.

Les importations de dindons et de produits de dinde devraient doubler, par suite de la hausse du contingent global aux termes de l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis. Au dernier trimestre de 1989, l'abondance des approvisionnements devrait avoir pour résultat des prix de gros et de détail seulement à peine plus élevés qu'à la fin de 1988.

OEUFS NON TRANSFORMÉS: CONSOMMATION À LA BAISSE

Au cours du premier semestre de 1989, les prix de détail des oeufs de consommation étaient sensiblement plus élevés qu'en 1988, mais diminuaient ensuite graduellement au cours du deuxième semestre.

Cette baisse reflétera celle que connaîtront les prix à la production au cours de la même période, car une récolte normale de soja et de céréales fourragères entraînera une chute importante des prix des provendes.

En raison des prix de détail plus élevés et des inquiétudes persistantes face au cholestérol, le public devrait continuer à bouder les oeufs de consommation: on prévoit une baisse de 1% à 2% par rapport à 1988. En revanche, la consommation d'oeufs transformés devrait augmenter de 5% à 10% par rapport à l'année dernière.

Ennemi...

(Suite de la page 10)

des arbres.

Selon M. Neilsen, le chaulage devra être une pratique continue, sans quoi le problème réapparaîtra trois ou quatre ans plus tard.

«La nature sablonneuse des sols et les pratiques d'irrigation abondante rendent cette région très sensible à la dégradation du sol. Il faudra donc toujours en surveiller de près la qualité», conclut M. Neilsen.

D'autres recherches effectuées à la Station révèlent que les cultivateurs de la vallée de l'Okanagan pourraient avoir à faire face à de nouveaux problèmes.

En effet, l'analyse d'échantillons de sols prélevés dans certains vergers locaux fait état d'une perte considérable de matières organiques contenant des éléments nutritifs importants pour assurer la fertilité du sol. Le problème est particulièrement grave là où l'on utilise des herbicides depuis longtemps.

• Sida:

Politique à l'intention des fonctionnaires

OTTAWA - Le Président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret, et le Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Perrin Beatty, ont rendu publique récemment la nouvelle politique que le gouvernement fédéral a adoptée relativement au syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA) et qui s'appliquera à l'ensemble de la fonction publique du Canada.

Élaborée sous les auspices du Secrétariat du Conseil du Trésor, la politique est le fruit des efforts d'un comité interministériel comprenant des représentants de plusieurs ministères et du Centre fédéral sur le SIDA. De nombreux spécialistes de la santé et des représentants des syndicats de la fonction publique l'ont revue, au sein du Comité de la sécurité et de la santé au travail du Conseil national mixte.

La politique indique clairement que les employés ne courent aucun risque de contracter le virus d'immuno-déficience humaine (VIH) dans l'exercice de leurs fonctions et précise que les employés atteints de la maladie ne doivent en aucun cas être victimes de harcèlement. Tous les congés de maladie, de même que toutes les indemnités de maladie et d'invalidité, continueront d'être assurés conformément aux politiques et aux conventions collectives existantes.

La politique sur le SIDA stipule aussi que tous les employés que leurs fonctions mettent en contact avec du sang ou d'autres liquides organiques humains, comme c'est le cas des travailleurs de la santé et des laboratoires, ainsi que des secouristes, seront assujettis aux mesures de prévention que recommande Santé et Bien-être social Canada, lesquelles devront être rigoureusement appliquées; ils devront aussi porter des vêtements protecteurs et se servir du matériel connexe.

En vertu de la politique, le dépistage du SIDA ne sera pas une condition d'emploi dans la fonction publique, quoiqu'il pourra avoir lieu dans le cas des employés que leurs fonctions officielles appellent à voyager à l'étranger.

Tous les documents de l'État renfermant des renseignements personnels ayant trait au SIDA devront être protégés et traités conformément aux dispositions de la **Loi sur la protection des renseignements personnels.**

M. de Cotret a déclaré: «La nouvelle politique sur le SIDA permettra de protéger les employés que leurs fonctions pourraient exposer au virus, de même qu'à prévenir toute forme de discrimination à l'endroit de ceux qui en sont malheureusement atteints. Plus important encore, elle devrait aider à dissiper les fausses croyances qui existent au sujet de la transmission du SIDA en milieu de travail».

«Cette politique sur le SIDA dans le milieu de travail fédéral devrait servir de modèle aux autres pouvoirs publics et au secteur privé, a dit M. Beatty. Je contacterai par lettres les principaux organismes d'affaires au Canada afin d'encourager les employeurs à élaborer une politique sur le SIDA dans leurs places d'affaires. Nous avons tous un rôle à jouer pour prévenir la discrimination et sensibiliser les gens aux méthodes appropriées de lutte contre l'infection».

La politique sur le SIDA est actuellement envoyée aux bureaux du personnel des ministères et organismes, normalement appelés à répondre aux questions des employés en matière de sécurité et de santé professionnelles. Tous les employés doivent être informés des cours, des services d'orientation et d'évaluation qui sont mis à leur disposition.

Notre arbre, nos racines

LES BÉRUBÉ EN FÊTE

Un an déjà... Après le grand rassemblement des Bérubé à Rivière-Ouelle en 1988, les **Bérubé de la Vallée de la Matapédia** vous accueillent à **Amqui**, les **1er et 2 juillet 1989.**

Pour information au sujet de la fête: programme, hébergement, billets pour le souper et autres, consultez le journal **«Le monde Berrubey»** no: 2 et 3, ou surveillez la publicité dans votre région.

La fête **«Les Bérubé dans la Vallée»** s'adresse à tous ceux et celles qui ont du Bérubé dans le sang et dans le coeur.

Bienvenue à tous les cousins et cousines

Pour information: Myriam au (418) 629-2177 ou Lucien au (514) 768-5092.

AVIS DE RECHERCHE

La Fédération des familles-souches québécoises inc. est à la recherche des descendants ou allié(e)s des descendants de:

Mathieu	AMYOT
Eustache	LAMBERT
Gilles	BACON
Charles	LEMOYNE
Claude	BOUCHARD
Jean	MIGNAULT
Pierre	BOUCHER
Jean	PELLETIER
Guillaume	COUTURE
Louis	PINARD
Jean	GUAY
Étienne	RACINE

Ce sont tous des «donnés» ou employés des Jésuites qui ont collaboré à la fondation de **Sainte-Marie-au-pays-des Hurons.**

En cette année du 350e anniversaire de la fondation de cette mission, **Parcs historiques de la Huronie**, en collaboration avec la **Fédération des familles-souches québécoises inc.** et **Vacances-Familles inc.** a préparé pour eux non seulement un voyage extraordinaire mais aussi des fêtes inoubliables à **Sainte-Marie.** Les voyages s'effectueront en **juillet et en août.**

Venez nombreux!

Pour plus de détails, communiquez
à Québec au (418) 653-2137
à Montréal au (514) 873-6246

• Pour la sécurité routière:

Feu vert aux feux de jour

Il vous est sans doute déjà arrivé d'éviter de justesse une collision avec une voiture que vous n'aviez pas vue venir et de maugréer après coup: «Mais diable, d'où sort-elle celle-là!»

Alors considérez-vous heureux! Chaque année, des milliers d'accidents bêtes de ce genre se produisent. Pourtant, beaucoup pourraient être facilement évités si le conducteur était plus attentif, le soleil moins éblouissant, la visibilité meilleure. Si...

Près de la moitié des accidents de la route est le résultat d'une mauvaise perception de la part d'un des conducteurs concernés. Souvent, la luminosité est telle que l'autre véhicule se fond littéralement dans le décor et devient beaucoup plus difficile à apercevoir. Mais aussi, dans 45% des cas, l'inattention est un facteur important.

Il existe pourtant une méthode éprouvée pour augmenter la visibilité des véhicules sur les routes et donc réduire les risques de collision. C'est pourquoi le ministère fédéral des Transports a décidé que toutes les automobiles neuves, fabriquées à compter du 1er décembre 1989 et vendues au Canada, devront être munies de feux de jour automatiques. Le Canada devient ainsi le quatrième pays, après la Suède, la Norvège et la Finlande, à adopter une politique de feux de jour, et seulement le deuxième (après la Norvège) à demander que les véhicules neufs soient pourvus de systèmes de feux de jour automatiques. Cette mesure s'applique tout autant aux constructeurs étrangers qu'à ceux qui sont établis ici. De sorte que, d'ici une douzaine d'années, au fur et à mesure que les automobilistes changeront de voiture, tous les véhicules sur la route auront des feux de jour automatiques.

Pourquoi? Tout simplement parce que des études sérieuses montrent que l'utilisation en plein jour de feux moins puissants que les faisceaux de croisement ordinaires pourrait réduire le nombre total d'accidents au Canada de 3% à 6%. Cela représente 38,000 accidents, 11,000 blessés, 120 morts et 200 millions de dollars de frais médicaux et de réparation le **moins chaque année!**

Les études montrent également qu'il n'existe aucune méthode plus efficace pour pallier les lacunes dans le comportement des automobilistes.

Plus un véhicule contraste avec l'arrière-plan, plus il a de chance d'être perçu par les autres conducteurs. Quand le temps est nuageux ou que la visibilité est réduite à cause des précipitations, quand la luminosité est faible (au lever et au coucher du soleil), le contraste est faible même si l'auto arbore des couleurs vives. Une voiture sombre disparaîtra littéralement à l'ombre, une verte sera facile à voir sur un fond de neige, mais elle sera pratiquement invisible lorsqu'elle passera devant un champ d'herbes. Pourtant, on sait que dans la pénombre (moment de la journée où la luminosité est particulièrement faible), entre 15 et 20% des conducteurs roulent tous phares éteints.

Pour cette raison, il est impossible de prévoir quand une auto échappera à l'attention des autres conducteurs à un moment crucial.

Les feux de jour font en sorte que le contraste soit marqué en tout temps. De plus, parce qu'ils s'allumeront automatiquement quand le véhicule sera en marche, les feux éclaireront toutes les voitures sur la route, beau temps mauvais temps. Fini les automobiles qui surgissent devant vous tous phares éteints lors d'une tempête ou dans le brouillard! Grâce aux feux de jour, il sera possible de les apercevoir avant qu'elles ne mettent votre vie en danger.

Et curieusement, même quand la visibilité est bonne, ces feux aident à réduire le nombre d'accidents. «Les autres voitures paraissent plus proches et il est plus facile d'évaluer à quelle vitesse elles roulent quand leurs phares sont allumés», dit Jim White, chef du service de la prévention des collisions à Transports Canada. Et si ces feux peuvent prévenir certaines collisions frontales, ils permettent également d'éviter certains accidents mettant en cause des piétons et des cyclistes. «Eux aussi pourront mieux voir les autos qui approchent et évaluer leur vitesse», ajoute M. White. En Suède, où la mesure a été adoptée en 1977, le nombre d'accidents mettant en cause des piétons et des cyclistes a diminué davantage que le nombre de collisions entre véhicules!

Une étude américaine réalisée en 1985 avait conclu à une réduction de 7% des accidents dans un échantillonage de véhicules. Et encore, ceux-ci n'utilisaient que des feux de stationnement munis d'ampoules plus brillantes.

Pourront se «qualifier» comme feux de jour les faisceaux ordinaires de croisement d'intensité normale ou réduite, les feux de route d'intensité fortement réduite, les feux de stationnement dont l'intensité aura été augmentée, les feux antibrouillard ou des dispositifs distincts qui fourniront un éclairage suffisant sans éblouir les conducteurs des autres voitures. En effet, aucun de ces dispositifs ne doit être plus brillant que les faisceaux-croisement (les «basses») ordinaires. Les feux de route (les «hautes») sont condidérés comme trop brillants. Tous ces dispositifs peuvent aisément être reliés au système électrique des modèles d'automobiles existants.

Les spécialistes de Transports Canada évaluent à un maximum de 30 $ par voiture les frais supplémentaires que l'installation de ces feux de jour occasionnera aux constructeurs d'automobiles. Et il en coûtera entre 3 et 15 $ de plus par année en frais de carburant. En comparaison, on estime que le simple fait de rouler phares et feux allumés pendant le jour (comme le font déjà 20% des automobilistes et tous les motocyclistes) coûte 40 $ par année en carburant.

La nouvelle réglementation prévoit que pour tout système utilisé, les feux de jour devront s'allumer sans que le conducteur n'ait à intervenir directement. Mais attention! ces feux ne remplacent pas les phares ordinaires: ils ne sont pas assez brillants pour éclairer la route. Par ailleurs, les feux de position à l'arrière ne s'allument pas en même temps que les feux de jour.

Le système pourra être relié à la transmission automatique ou au frein de stationnement. Ainsi, les feux de jour ne s'allumeront qu'une fois l'auto en marche et non au démarrage. Ils s'éteindront automatiquement quand les feux de croisement ou de route seront allumés ou quand le contact sera coupé. De cette façon, l'accumulateur ne risque pas de perdre sa charge dans le cas d'un oubli.

Certains constructeurs, dont GM, Ford, Mazda, Nissan, Volvo et Saab, offrent déjà ces dispositifs sur certains modèles.

Ceux qui veulent jouir des avantages des feux de jour sans pour autant acheter une auto neuve peuvent se procurer, pour environ 30 à 50 $ des dispositifs de feux de jour chez leur concessionnaire ou dans les magasins qui vendent des pièces d'auto. Ils sont faciles à installer même pour des mécaniciens amateurs. On peut également les faire installer par un garagiste. Aucun outil spécial n'est requis.

Attention toutefois. Le ministère fédéral des Transports recommande d'acheter des dispositifs qui satisfont aux exigences de l'Association canadienne de normalisation qui a édicté des normes de fabrication pour

(Suite en page 15...)

Carrières et professions

Carrières et professions



La Société culturelle Mamowapik

offre un poste de

Secrétaire

Description des tâches:

- Dactylographier des lettres, des rapports et des formulaires;
- instaurer un système de classement des dossiers;
- prendre des notes et rédiger les procès-verbaux des réunions;
- photocopier des lettres, brochures, etc.;
- mettre sur disquettes tous documents jugés importants;
- participer à des activités de collecte de fonds;
- exécuter toutes autres tâches connexes reliées au travail.

2 recherchistes

Description des tâches;

- obtenir des fonds au niveau des sources gouvernementales, privées et auprès des autres fondations;
- rédiger des plans d'action, des demandes de subventions;
- étudier différents dossiers;
- participer à des activités de collecte de fonds et;
- assurer les relations publiques de l'association.

Exigences:

Les personnes intéressées doivent présentement recevoir des prestations d'assurance-chômage ou être éligibles à en recevoir.

Salaire:

363 $ par semaine (le projet se termine le 15 décembre 1989)

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Darie Bérubé
La Société culturelle Mamowapik
#203, 8925, 82e avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: 468-6747

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

Analyste Du Marche II

39 832$ - 43 810$ (échelle à l'engagement)
Endroit: Saskatoon

En tant que titulaire de ce poste stimulant, vous serez chargé d'analyser et d'établir des prévisions sur l'activité économique et le marché du logement, d'interpréter les tendances demographiques et migratoires, de déterminer les facteurs ayant des répercussions sur le territoire de la succursale de Saskatoon et sur les activités liées aux programmes de la SCHL, et de fournir aux clients de la Société et aux médias des renseignements sur le marché en fonction de leurs besoins. Un employé de bureau relèvera de vous.

Le candidat retenu possédera un diplôme universitaire en économie, en géographie urbaine ou en urbanisme et aura au moins trois années d'expérience de l'analyse économique et de l'élaboration de prévisions sur les marchés du logement. Une connaissance solide des méthodes d'analyse de marché telles que l'analyse de régression et le rajustement saisonnier est essentielle. Une connaissance des éléments de base de la programmation et de l'élaboration de systèmes est également nécessaire. L'expérience de la supervision constitue un atout. Une vérification de base de la fiabilité est exigée. Les candidats offrant une combinaison équivalente d'expérience et d'études seront également considérés s'ils ont suivi des cours supplémentaires de niveau supérieur et possèdent de une à deux années d'expérience connexe.

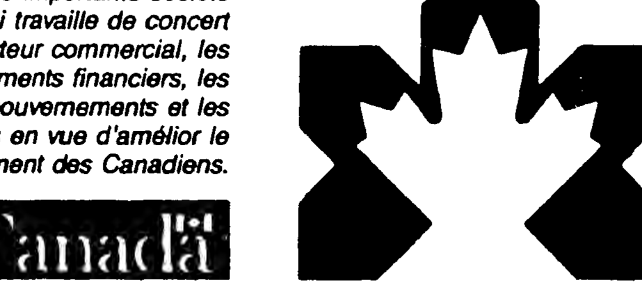
Le remboursement de frais de réinstallation est prévu. L'anglais est la langue de travail du poste.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 4 juillet 1989 à:

Bev Robb
Gestionnaire des ressources
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau 301 - 119, 4e avenue Sud
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 3N2

La SCHL applique le principe d'égalité d'accès à l'emploi.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement est une importante société d'Etat qui travaille de concert avec le secteur commercial, les établissements financiers, les gouvernements et les particuliers en vue d'amélior le logement des Canadiens.



Canada



PROFESSEURS DE COURS DE SECRÉTARIAT

Concours no AV5501-9-AFA

MCLENNAN/VALLEYVIEW - AVC Lesser Slave Lake est à la recherche de professeurs de cours de secrétariat. Le travail consiste à planifier, préparer et donner des cours de secrétariat à des groupes ou des individus. On recherche un professeur bilingue Français/Anglais pour le poste de McLennan. **QUALIFICATIONS:** B.A. en éducation ou quelque expérience en enseignement de secrétariat; expérience de l'ordinateur et du traitement de texte sont des atouts. Ces postes sont temporaires jusqu'au 30 juin 1990, avec bonne possibilité de prolongement. Équivalences considérées. S.v.p. spécifier l'endroit désiré.
Salaire: 25 356 $ - 45 972 $
Date de fermeture: le 30 juin 1989
Éducation des adultes
S.v.p. faire parvenir votre formulaire de demande ou votre curriculum vitae indiquant le numéro du concours à:
Alberta Governement Employment Office
4e étage, Kensington Place
10011, 109e rue
Edmonton (Alberta)
T5J 3S8



Faculté Saint-Jean University of Alberta

La Faculté Saint-Jean sollicite des candidatures au poste de:

SECRÉTAIRE

Bureau des admissions

Qualifications:
- cours reconnu de secrétariat
- minimum de 2 ans d'expérience
- formation et/ou expérience sur I.B.M. P.C.
- bonne connaissance du français et de l'anglais

Entrée en fonction: Immédiatement

Traitement:
De 1 685 $/mois à 2 087 $/mois selon les qualifications et l'expérience

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. St-Cyr
Faculté Saint-Jean
8406 rue Marie-Anne Gaboury
Edmonton, Alberta
T6C 4G9

L'Université de l'Alberta adhère activement au principe d'équité en matière d'emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

A.C.F.A. - F.C.S.S. Le Coin des Lutins

recherche un(e)

Jardinière d'enfants

(à temps plein)

Exigences:
- L'enseignant(e) doit apprendre de nouveaux concepts et savoir comment et quand les utiliser.
- L'enseignant(e) doit être en bonne santé physique et mentale.
- L'enseignant(e) doit avoir une personnalité chaleureuse, sympatique et amicale.
- L'enseignant(e) doit avoir de la confiance en soi pour sécuriser les enfants.
- L'enseignant(e) doit avoir un bon jugement dans les situations d'urgence ou en cas de comportement non-habituel des enfants.
- Une formation en éducation préscolaire ou maternelle serait un atout.
- L'enseignant(e) doit être bilingue, français et anglais.

Entrée en fonction: Début septembre.

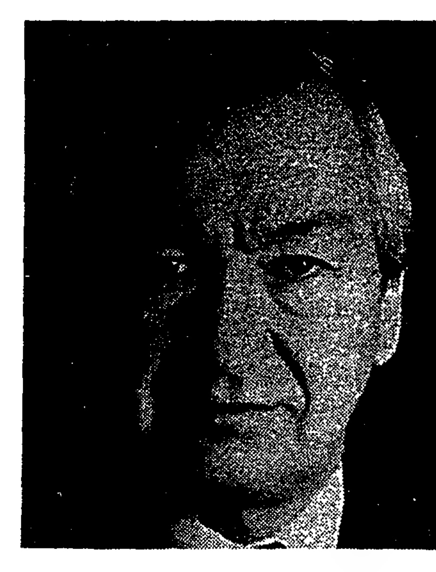
Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avec deux lettres de références avant le 7 juillet 1989 à:



Le Coin des Lutins
C.P. 5414
Bonnyville, Alberta
T9N 2G5

Pour de plus amples informations composez le 826-5275.

Pierre Juneau à Calgary



Pierre Juneau

CALGARY: M. Pierre Juneau était de passage à la Chambre de Commerce de Calgary, le 7 juin dernier, dans le but de redéfinir la place de Radio-Canada dans cette ville albertaine, en raison des six heures par jour pendant lesquelles Calgary sera le centre national de Newsworld, la chaîne d'information anglaise télévisée de la SRC. Mais le Président a profité de l'occasion pour parler de Radio-Canada dans un contexte plus large, afin d'expliquer pourquoi la Société est si importante pour les Canadiens: «Radio-Canada aujourd'hui - ou l'écart grandissant entre les possibilités et les espérances.»

M. Juneau ne croit pas, par exemple, que l'on aurait imposé les récentes compressions budgétaires si l'on avait mieux compris le rôle de Radio-Canada, la situation actuelle de la Société et les répercussions réelles de ces compressions. Selon le Président, il est injuste de prétendre que l'on peut encore couper dans les budgets de la SRC sans entraîner d'effets négatifs visibles.

«Si j'avais un souhait à formuler en quittant ce poste, ce serait que Radio-Canada soit jugée, non pas en fonction des mythes du passé, ni de l'idéologie, ni des préjugés, mais tout simplement en fonction de son produit et de sa performance. De cette façon, je pense que nous serions en très bonne position,» concluait le Président.

ERRATUM

Dans les pages spéciales de l'A.E.B.A. publiées par **Le Franco** le 9 juin dernier, deux erreurs se sont glissées.

Tout d'abord, en page 9, dans la catégorie **Composition,** le prix de première année allait à **CHANTEL CAMIRAND-LEE de l'École Sainte-Anne de Calgary** (Professeur: S. Lacombe)

En page 10, dans la catégorie **Poésie,** *Mon beau château blanc* aurait dû être signé de Renée Muller, **de l'École Dr B. Brosseau, Bonnyville.**

Le Comité du concours de l'A.E.B.A. présente ses excuses pour tout préjudice que ces erreurs ont pu porter aux personnes impliquées.

Feu vert...

(Suite de la page 13)

assurer la sécurité de la durabilité de ces systèmes électriques dans un climat comme le nôtre.

Si le dispositif comprend les ampoules, on recommande également d'installer les deux feux le plus loin possible l'un de l'autre à l'avant du véhicule et, de préférence, plus bas que les feux de croisement. En général, les feux de jour devraient causer moins d'ennuis (comme le grillage des ampoules, etc.) aux automobilistes que les phares ordinaires de leur voiture.

En plus de rendre la conduite automobile plus sûre, les feux de jour vont réduire sensiblement l'hécatombe sur nos routes et autoroutes.



APPEL D'OFFRES

ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL DE VOIE SITUÉ AUX ENDROITS SUIVANTS:

1) Subdivision Chisel Lake, entre les points milliaires 0,05 et 71,05 près de Snow Lake, Manitoba,
2) Subdivision Chelan, entre les points milliaires 0,05 et12,50 près de Reserve, Saskatchewan,
3) Embranchement Oakland, entre les points milliaires 0,05 et 1,00 près de Portage la Prairie, Manitoba, (Vente à forfait de matériel de voie).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur formule de soumission avant midi, heure avancée du Centre, le lundi 10 juillet 1989 au:

Directeur Achats et contrôle des stocks
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
C.P. 244, Station Transcona Winnipeg, Manitoba, R2C 3R4

Les formules de soumission peuvent être obtenues auprès de:

Directeur Remise en état du réseau céréalier
Bureau 505, 402 - 21 Rue est
Saskatoon, Saskatchewan,
S7K 0C3
Tél.: (306) 931-3590

OU

Administrateur Contrats d'ingénierie Bureau 460, 123 Rue Main
Winnipeg, Manitoba
R3C 2P8
Tél.: (204) 988-8604

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez communiquer avec:

M. John Huskins au (306) 931-3581 à Saskatoon, Saskatchewan.



Construction de défense Canada — Defence Construction Canada

Construction de Défense Canada lance un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment préfabriqué, bfc Cold Lake (Alberta). La date limite prescrite de réception des soumissions est MERCREDI,le 5 juillet 1989.
Pour de plus amples renseignements s'adresser à la section des plans à Ottawa (613) 998-9549.
Référence CL 902 10.

Canada



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire régional, Politique et administration des contrats, Travaux publics Canada, suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta), T5J 4E2, téléphone (403) 495-3213, seront reçues jusqu'à 14h (heure des Rocheuses) à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission, par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus sur versement du dépôt exigible.

PROJET

No 88166 - POUR LE SERVICE CANADIEN DES PARCS PARC NATIONAL JASPER, ALBERTA TERRAINS DE CAMPING TONQUIN VALLEY

Date de fermeture: **le 6 juillet 1989**

Dépôt: **aucun**

Les documents de soumission sont disponibles à la suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta). Ils peuvent aussi être consultés au bureau de l'Association de la construction situés à Edmonton, (Alberta).

Une session d'informatin obligatoire se tiendra à 10h (H.D.R.) le jeudi 29 juin 1989 au terrain de stationnement Marmot Trailhead, Parc National Jasper (Alberta). Seules, les soumissions des contracteurs ayant visité les lieux et ayant obtenu un «Certificat de visite des lieux» dûment signé, seront considérées.

La plus basse ou toute autre soumission ne seront pas nécessairement acceptées.

Canada



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire régional, Politique et administration des contrats, Travaux publics Canada, 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta), T5J 4E2, téléphone (403) 495-3213, seront reçues jusqu'à 14 h. (heure des Rocheuses) à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus sur versement du dépôt exigible.

PROJET

No 802044 - POUR TRANSPORTS CANADA EDMONTON, ALBERTA AÉROPORT INTERNATIONAL D'EDMONTON TRANSPORT VERTICAL

Date de fermeture: **le 6 juillet 1989**
Dépôt: **100 $**

Les documents de soumission sont disponibles à la suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta) Chambre 632, Édifice Harry Hays, Calgary (Alberta). Ils peuvent aussi être consultés aux bureaux de l'Association de la construction situés à Edmonton (Alberta).

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

La plus basse ou toute autre soumission ne seront pas nécessairement acceptées.

Canada



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire régional, Politique et administration des contrats, Travaux publics Canada, suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4E2, Téléphone (403) 495-3213, seront reçues jusqu'à 14h, (heure des Rocheuses) à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus sur versement du dépôt exigible.

NO 88166-2 - POUR LE SERVICE CANADIEN DES PARCS PARC NATIONAL JASPER (ALBERTA) PISTE TONQUIN 1989 DE MARMOT TRAILHEAD A MCCARIB PASS

Date de fermeture: **le 11 juillet 1989**

Dépôt: **50 $**

Les documents de soumission sont disponibles à la suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta). Ils peuvent aussi être consultés au bureau de l'Association de la construction situé à Edmonton (Alberta).

Une session d'information obligatoire se tiendra à 10h (H.D.R.) le mardi 4 juillet 1989 au terrain de stationnement Marmot Trailhead, Parc National Jasper (Alberta). Seules, les soumissions des contracteurs ayant visité les lieux et ayant obtenu un «Certificat de visite des lieux» dûment signé, seront considérées.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

La plus basse, ou toute autre soumission ne seront pas nécessairement acceptées.

Canada



Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire régional, Politique et administration des marchés de la Région du Pacifique, Travaux publics Canada, 601, 1166 rue Alberni, Vancouver, (Colombie-Britannique) V6E 3W5, seront reçues jusqu'à l'heure et à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission, par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus sur versement du dépôt exigible.

PROJET

APPEL D'OFFRES No 71100134: CONSTRUCTION D'AUTOROUTE DU KM 1218,4 AU KM 1221,6, AUTOROUTE DE L'ALASKA, C.-B.

Date de fermeture: **11h (HNP) le 11 juillet 1989**

Dépôt: **100 $**

Les documents relatifs à la soumission peuvent être obtenus aux bureaux de Travaux publics Canada à Whitehorse, à la suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta).Il peuvent aussi être consultés au bureau de l'Association conjointe de la construction de la C.- B., Vancouver, à l'Association des constructeurs de routes de la C.-B., à Richmond, l'Association des constructeurs du Yukon, Whitehorse, l'Association des constructeurs de routes de l'Alberta, Edmonton, des Associations à Prince George, Dawson Creek, Fort St.John,

Gérant de projet
J. B. Coxford
Sercices d'ingénierie et d'architecture
Travaux publics Canada
201 Range Road
Whitehorse, T. Y. Y1A 3A4
Tél.: (403) 668-2181
Information concernant l'offre: (604) 666-0185

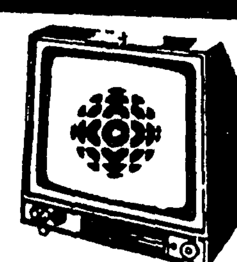
INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

La plus basse ou toute autre soumission ne seront pas nécessairement acceptées.

Canada

À l'horaire de CBXFT
La télévision française de Radio-Canada en Alberta



Semaine du 24 au 30 juin 1989

Samedi

10h00 **MESSE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE**
11h30 **SIGNÉ CAT'S EYES**
12h00 **LA SEMAINE PARLEMENTAIRE**
12h30 **REGARDS SUR LA NATURE**
13h00 **CINÉ FAMILLE:** La poule noire
14h55 **LE MONDE DU VÉLO**
15h00 **UNIVERS DES SPORTS**
16h30 **LA SANTÉ C'EST PAYANT**
17h00 **VISION D'ICI:** Le voyage au bout de la route. En 1956, Jacques Douai découvre le Québec. Trente ans plus tard, en 1986, il refait le même itinéraire.
18h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
18h10 **À COMMUNIQUER**
18h15 **BÉBÉ BELUGA**
18h30 **LA ROUTE DE LA FOI**
19h00 **SAMEDI DE RIRE** Invités: Michel Tremblay et les Bananes électriques
20h00 **HOMMAGE**
21h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
21h20 **BONNE FÊTE QUÉBEC**
24h00 **LES NOUVELLES DU SPORT**
24h15 **LA POLITIQUE FÉDÉRALE**
24h25 **TÉLÉ-SÉLECTION:** Mario drame réalisé par Jean Beaudin. Aux Îles-de-Madeleine, un adolescent a inventé des eux guerriers pour distraire son petit frère Mario, enfant muet aux réactions étranges.

Dimanche

12h00 **BASEBALL DES EXPOS** Les Expos vs. les Cubs de Chicago.
14h30 **FILMS AU TÉLÉCINÉ**
15h00 **LA SEMAINE VERTE**
16h00 **RENCONTRES**
16h30 **PROPOS ET CONFIDENCES**
17h00 **SECOND REGARD**
18h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
18h02 **QUI C'EST CE GARÇON** Amours de petite chérie. Joséphine a quinze ans et c'est maintenant à son tour d'en faire voir de toutes les couleurs à ses parents.
19h30 **FESTIVAL JUSTE POUR RIRE:**
20h30 **LE TÉLÉJOURNAL**
20h32 **LES BEAUX DIMANCHES:** La grande cabriole (dernier).
22h10 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h32 **LES NOUVELLES DU SPORT**
22h50 **CINÉ-CLUB:** Carmen adaptation dramatique et chorégraphique réalisée par Carlos Saura. (esp. 83).

Lundi

18h00 **CE SOIR**
18h30 **CÔTÉ JARDIN**
19h30 **LES INSOLENCES D'UNE CAMÉRA**
20h00 **LA BELLE ANGLAISE** La Baronne de Méricourt, productrice américaine d'engrais chimiques, se rend à Baden-Baden où elle doit rencontrer ses cadres. Elle requiert les services de Julien.
21h00 **LA LOI DE LOS ANGELÈS.**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h20 **LE POINT**
22h50 **CINÉMA:** Les veuves (4e de 6) La surveillance se resserre de plus en plus autour de Dolly.

Mardi

18h00 **CE SOIR**
18h30 **AUJOURD'HUI EN FRANCE**
19h00 **CÔTÉ JARDIN**
19h30 **GÉNIES EN HERBE**
20h00 **LE NORD ET LE SUD** Les excès du caporal Bent le conduisent devant la Cour martiale
21h00 **DALLAS**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h00 **LOUISIANNE** (4e de 6) Virginia est enceinte de son quatrième enfant.

Mercredi

18h00 **CE SOIR**
18h30 **BASEBALL DES EXPOS:** New York à Montréal
21h00 **FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL**
21h30 **À COMMUNIQUER**
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA:** La Puce et le Privé. Film policier. (fr.81)

Jeudi

18h00 **CE SOIR**
18h30 **AUJOURD'HUI EN FRANCE**
19h00 **CÔTÉ JARDIN**
19h30 **LES GRANDS FILMS:** Micki & Maude Comédie avec Dudley Moore, Amy Irving et Ann Reinking.
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h00 **LE MONDE DU VÉLO**
23h05 **CINÉMA** L'épreuve de force. Drame policier avec Clint Eastwood. (amér. 77).

Vendredi

18h00 **CE SOIR**
18h30 **AUJOURD'HUI EN FRANCE**
19h00 **CÔTÉ JARDIN**
19h30 **VIDÉO-CLUB** Daniel Deshaime présente son clip «Un peu d'innonce».
20h00 **LES GRANDS FILMS:** Meurtre à Beverly Hills. (dern. de 2)
22h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA:** Mr. Klein Drame réalisé par Joseph Lesey. Avec Alain Delon et Jeanne Moreau.

Le samedi 24 juin à 22h20

La Télévision de Radio-Canada diffusera le spectacle de la

Fête nationale des Québecois

présenté au Complexe Desjardins à Montréal.
L'une des grande vedettes invitées:

Martine St-Clair



LA FÊTE DES CANADIENS FRANÇAIS À LA TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

le samedi 24 juin

«Mon cher Félix» à 20h00

En direct du Festival franco-ontarien à Ottawa, cinq jeunes interprètes de talent, lauréates du Festival au cours des trois dernières années, rendent hommage à Félix Leclerc.

«Bonne fête Québec» à 21h20

Enregistré le soir même au Complexe Desjardins à Montréal, le spectacle de la Fête nationale nous promet des moments de grandes émotions avec Martine St-Clair, Yves Duteil, Gabrielle Bujold, Daniel Deshaime, Louise Portal et le groupe montagnais Kashtin.

LE DERNIER ÉPISODE DE «LA GRANDE CABRIOLE»

Les Beaux Dimanches

le dimanche 25 juin à 20h30

«Valse finale» (mai 1796 - février 1800) évoque le retour de Camilla à Paris accompagnée d'Alexandre. Ce dernier retrouve sa soeur Laure-Adelaïde qu'il n'avait pas revue depuis sept ans et apprend qu'elle va épouser Augustin.

• Pour la station Grandin:

Un projet original



Une partie du mural qui trônera dans la station Grandin du LRT. Ce mural a été créé et exécuté par Sylvie Nadeau et Doris Martin.

par PIERRE BRAULT

EDMONTON - À l'occasion de la réunion de l'échange des cartes d'affaires, tenue le mercredi 14 juin dernier, FJA et les promoteurs du projet GRANDIN dévoilaient les maquettes des murals qui orneront les murs de la nouvelle station du LRT située près de l'école Grandin à Edmonton.

Ces murals seront réalisés par deux jeunes artistes franco-albertaines, Sylvie Nadeau et Doris Martin. Madame Nadeau a d'ailleurs expliqué aux personnes présentes l'histoire que décriront ces murals qui auront huit pieds de haut par soixante-quatre pieds de long. La station sera inaugurée en septembre prochain et le travail artistique devrait être terminé en août. Une deuxième étape est prévue pour l'été prochain et consistera en une autre série de murals, toujours pour la même station. De plus, en 1991, les promoteurs voudraient réaliser la troisième étape qui consistera en l'érection d'une statue à la mémoire de Mgr Grandin dans le parc qui sera aménagé tout près de la station.

• Via Rail

Le Ministre reste inflexible

OTTAWA (A.P.F.) - Le Ministre des Transports n'en démord pas: le gouvernement canadien ne peut investir plus d'argent dans Via Rail.

Le Ministre Benoit Bouchard a soutenu en Chambre lors de la période des questions que seulement 3 ou 4 pour 100 des Canadiens utilisaient Via Rail comme moyen de transport. «On n'a pas plus les moyens d'investir 600 ou 700 millions dans une société que les Canadiens utilisent de moins en moins» a affirmé le Ministre.

En ce qui concerne le maintien du service aux petites localités et aux régions isolées, le Ministre a déclaré qu'il attendait les propositions de Via Rail avant de commenter plus à fond sur cette question. Il a rejeté du revers de la main toutes les rumeurs et les spéculations concernant les coupures que s'apprêteraient à effectuer Via Rail dans les services régionaux.

Bloc-notes

Une courtoisie de AGT *La ligne des Bonnes Nouvelles*

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'A.C.F.A. qui se fera un plaisir de vous aider.

Saint-Paul

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

Edmonton

Entre-Femmes, nous entamons notre saison estivale et nous t'offrons des pique-niques tout l'été, du mois de mai jusqu'au mois d'août! Les jeudis au parc Kinsmen à l'heure du dîner. INTÉRESSÉE? Viens, on t'attend! (Si tu n'as pas d'auto, appelle quand même, on verra comment on peut t'aider!) On aime se rencontrer pour jaser, se renseigner, connaître de nouvelles amies et avoir une vie francophone plus riche. Si tu veux en savoir davantage au sujet de notre groupe appelle Rosemarie au 465-3618 ou Christiane au 466-5012.

1/9

VOULEZ-VOUS participer plus activement à la communauté francophone? Devenez membre des Jeunes Entrepreneurs francophones en contactant Mario Bergeron au 465-2943 ou Clément Lavoie au 465-1092 ou en assistant à notre réunion mensuelle (chaque 2e mercredi du mois).

(PJA)

26 juin, assemblée de l'exécutif des Chevaliers de Colomb au Centre des Chevaliers (10140 - 119 rue). Débute à 19h30 et pour info: Hector au 470-0882.

30/6

Rivière-la-Paix

Donnelly: le 8 juillet, Festival Twilight Guy-Donnelly Sportex. Activités pour toute la famille. Artistes invités Jacques Chauvin, Clarence «Big» Miller, Sue Blanchette etc., de 10h à 19h, suivie d'une soirée Cabaret. Pour info: l'A.C.F.A. 837-2296.

30/6

St-Isidore: le 1er juillet, Fête du Canada, déjeuner aux crêpes à 10h. Activités pour toute la famille. Barbecue à 17h30, feu de camp à 22h. Pour info: 624-2166.

30/6

Petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4 $ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7 $ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 2,50 $ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581**
Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:
Le Franco, 8923, 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

Provincial

Préparons l'avenir de nos enfants...à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 et 4 ans dont au moins un des parents est francophone. Pour plus d'informations communiquer avec la Fédération des Parents francophones de l'Alberta 468-6934.

05/90

Edmonton

Mobilier et planification de magasins, service en français, demandez notre catalogue en appelant Normand Lefaivre au 453-5702. Allied Store Equipment Ltd. 11408, 119 Rue, Edmonton.

30/6

Recherche une personne pour partager dépenses et conduite d'une auto d'Edmonton/Calgary à Québec/Toronto au début de juillet; retour à Edmonton/Calgary au milieu d'août. Contacter LUCIE (à Calgary) au 245-1564.

30/6

RECHERCHE une chambre à louer dans les environs Connors Road et 90 Avenue / 91 rue et 97 rue. Appelez Danielle après 18h30 au 455-8022 ou 438-3134.

7/7

Calgary

JEUNE FEMME, non-fumeuse, pour partager maison calme et spacieuse à Calgary Strathcona, près du centre ville, 2 1/2 bains, 9 appareils ménagers, foyer, garage, ravin pittoresque. Doit être aimable et responsable. 380$ + 1/2 des services. 246-6365.

7/7

JE PARS pour Ottawa le 30 juin et cherche personne qui partagerait frais et conduite. Informations: 237-5985 après 18h.

• Projet de développement communautaire

Une bonne et une mauvaise nouvelle

EDMONTON - La Société éducative du projet conjoint de l'Alberta, organisme oeuvrant à la création d'emplois pour les francophones de l'Alberta, a soumis un projet provincial en développement communautaire au centre d'emploi de chacune des trois régions suivantes: le Sud, le Nord-Ouest, le Nord-Est.

La Société éducative est heureuse d'annoncer que le projet a été recommandé dans la région du Nord-Ouest. Toutefois, les négociations avec Calgary s'étirent en longueur, malgré l'appui considérable des organismes francophones et de diverses sources politiques, entre autres, M. le Sénateur Jean-Maurice Simard et M. Bernard Valcourt, Ministre de la consommation et des corporations.

La Société éducative est extrêmement déçue que le projet ait été refusé par le centre d'emploi de Saint- Paul.

Ce projet est d'une importance capitale pour le développement des communautés franco-albertaines. La Société éducative ne comprend pas que l'honorable Barbara McDougall, Ministre d'emploi et immigration, ait passé sous silence le refus de ce projet pour la région de Saint-Paul, un des bastions de la culture canadienne-française en Alberta.

La Société éducative souhaite pouvoir renégocier ce projet le plus tôt possible, et espère obtenir de meilleurs résultats.



Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10 h 30

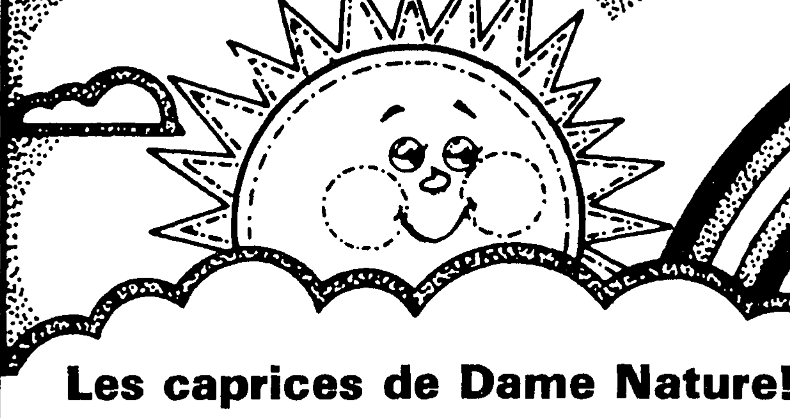
Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10 h

Sainte-Anne
9810 - 165e Rue
Dimanche: 11 h

Saint-Thomas d'Aquin
8760 - 84e Avenue
Samedi: 16 h 30
Dimanche: 09 h 30 et 11 h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30
Lundi au vendredi: 17 h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30



Les caprices de Dame Nature!

Dame Nature...quelle autre grande dame pourrait se mesurer à elle, quand on sait que:

C'est arrivé un 18 juin
En 1927, à Elfros (Sask.), une tornade soulève une maison et la déplace sur une distance de près de 20 m, tuant 1 personne. On retrouve la calèche familiale dans un arbre, à 1,5 km de là. La tornade se fraie un chemin de 11 km de longueur sur 60 m de largeur à travers les bois, arrachant des milliers d'arbres et les entassant en amas allant jusqu'à 15 m de hauteur de chaque côté de sa trajectoire.

C'est arrivé un 19 juin
En 1893, une tempête de grêle de 10 minutes déverse des grêlons allant de la taille d'une petite bille à la grosseur d'un oeuf et détruit des vitres partout à Winnipeg. Aux ateliers du C.P.R., on rapporte 1800 carreaux brisés.

C'est arrivé un 20 juin
En 1874, le Manitoba connaît son pire orage; la tempête dure 8 heures et déverse des torrents de pluie avec des éclairs terrifiants. La foudre tue 7 personnes et 250 chevaux de la Gendarmerie royale partent à la débandade.

C'est arrivé un 21 juin
En 1981, on effectue le dernier lancement de radio-sonde à la station océanique PAPA. Des navires-stations océaniques canadiens ont occupé cet emplacement dans le Pacifique nord (à environ 1500 km à l'ouest de l'île de Vancouver) de 1950 à 1981.

C'est arrivé un 22 juin
En 1985, à Toronto, le match entre les Blue Jays et les Red Sox de Boston est retardé de 3 heures et 16 minutes par la pluie, à la 5e manche; c'est l'une des plus longues interruptions dans l'histoire du baseball.

C'est arrivé un 23 juin
En 1980, une tornade accompagnée de grêle s'abat près de Yorkton (Sask.), causant des dégâts matériels de 1,6 M$, détruisant notamment la patinoire de Francis.

C'est arrivé un 24 juin
En 1986, des vents violents près de Sherbrooke font s'effondrer un hangar sur 4 avions. La tempête fait plus de 1 M$ de dégâts.

Source: Environnement Canada

«Cher Monsieur la Verdure»

Championat de tonte

Cher Monsieur la Verdure: *Je suis avide de golf et j'aimerais pouvoir entretenir ma pelouse et m'occuper de l'aménagement paysager entre deux parties de golf. Pourriez-vous me donner quelques conseils généraux en ce qui concerne la tonte de la pelouse?*

Cher Amateur: Pour garder votre pelouse en parfait état, suivez la règle d'un tiers: ne coupez jamais plus d'un tiers du brin d'herbe lors de chaque tonte. Changez la direction de coupe chaque fois que vous tondez, sinon votre pelouse peut se pencher d'un côté, ce qui résulte en des endroits non coupés et une coupe irrégulière.

Avant d'entreprendre l'aménagement paysager de votre jardin, planifiez-le à l'avance en vue d'en faciliter la tonte. Ne vous rendez pas la vie difficile en plantant des arbustes ou des arbres si près de votre maison qu'il ne vous reste pas assez d'espace pour passer avec la tondeuse. Bien que de petits arbustes plantés à quelque distance de la maison puissent paraître un peu perdus au début, ils ne tarderont pas à pousser.

Essayez de toujours tondre vers l'avant afin de ne pas avoir à reculer avec la tondeuse. Coupez les branches basses. Pour ne pas avoir à passer trop de temps avec le taille-bordures, retirez le gazon autour de la base des arbres et recouvrez l'endroit de paillis décoratif tel que des morceaux d'écorce ou de bois. Ceci évitera aussi aux arbres d'être écorchés par la tondeuse.

Cher Monsieur la Verdure: *La dernière fois que nous avons essayé de gazonner notre jardin, c'était une vraie tragédie. Que pouvons-nous faire cette fois pour assurer le succès de notre pelouse nouvellement gazonnée?*

Chères règles de base: Bien que gazonner un terrain puisse «paraître» très facile, il faut un certain montant de planification pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Que vous plantiez des graines ou du gazon, la préparation du sol est importante. Le sol devrait être bien travaillé et fertilisé afin de fournir les nutrients nécessaires au gazon et encourager la croissance de racines profondes. (Une analyse du sol vous informera si votre sol est suffisamment riche en nutrients).

Vous pouvez choisir de confier le gazonnage à des professionnels; ce travail pour une seule personne peut être un travail long et difficile, et la pose du gazon en ligne droite peut poser un vrai défi. Mais peu importe qui effectue le travail, le gazon doit être étendu immédiatement après sa coupe car il pourrait se dessécher.

Arrosez le nouveau gazon journellement pendant les 7 à 10 premiers jours, et puis hebdomadairement, entre les pluies, jusqu'à ce que le gazon se soit ancré au sol.

Cher Monsieur la Verdure: *J'ai entendu dire qu'il faut procéder à la rotation des récoltes chaque année, ou presque... Pourriez-vous m'en donner la raison?*

Cher cultivateur: La rotation des récoltes à chaque année ou presque est une bonne idée car les légumes de la même famille, s'ils sont plantés au même endroit d'année en année, sont prédisposés à certaines maladies transmises par le sol.

Les variétés qui résistent aux maladies et le hybrides aident aussi à lutter contre les maladies.

La page de l'A.C.F.A.



EN MARCHE VERS L'AN 2000, UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COMMUNAUTÉ FRANCO-ALBERTAINE

(5e partie)

Le 20 avril dernier, l'A.C.F.A. provinciale a présenté un plan de développement au Secrétaire d'État, M. Gerry Weiner, ainsi qu'à d'autres ministres, afin de relancer les discussions sur une éventuelle entente entre le gouvernement fédéral et la communauté franco-albertaine.

L'A.C.F.A. s'apprête également à entamer le processus de concertation pour élaborer son plan quinquennal de développement pour faire suite au **Carnet de route** qui vient à échéance cette année. Le plan de développement **«En marche vers l'an 2000»** soumis au Secrétariat d'État pose les bases de la réflexion nécessaire à la mise en place de ce plan quinquennal.

••••••••

COMMUNICATIONS

La cohérence et la vitalité de toute communauté reposent sur une communication efficace entre ses membres. Les communications servent deux buts: à informer la communauté sur divers sujets et, peut-être plus important dans le contexte minoritaire albertain, à lui renvoyer une image d'elle-même dans laquelle elle se reconnaisse, qui la valorise et qui favorise son identité collective.

La multiplicité des sources d'information en français est essentielle, car elle garantit la présentation de divers points de vue qui s'inscrivent cependant tous dans un même contexte culturel francophone. De même, le contrôle par la communauté des moyens de communication, ou du moins une présence importante à tous les échelons de la structure des médias d'information, assure que ses intérêts seront bien servis.

Dans le domaine de la radiodiffusion, le gouvernement fédéral a déjà reconnu la valeur des radios communautaires pour remplir ce double mandat d'informer et de refléter la communaûté. En Alberta, la communauté a un besoin urgent de ce genre de service, non seulement pour offrir une alternative au monopole virtuel que possède la Société Radio-Canada, mais pour servir de terrain d'apprentissage aux personnes qui se destinent à une carrière en communications.

Ce sont les jeunes franco-albertains qui ont pris en main le dossier des radios communautaires dans la province. Ils travaillent présentement à en adapter le concept à la réalité albertaine et à développer des projets pilotes dans diverses localités albertaines. La réussite de ces projets et l'implantation subséquente de radios communautaires aura un effet multiplicateur sur la vitalité des communautés concernées, la valorisation des jeunes, la visibilité de la communauté franco-albertaine auprès de ses propres membres, et sur la qualité de la vie française en Alberta.

Depuis l'achat de la station de radio CHFA par la Société Radio-Canada au début des années 70, et l'entrée en activité de la télévision française de ce même réseau, la très grande majorité des Franco-Albertains ne dispose d'aucun choix en matière de radiodiffusion.

La communauté franco-albertaine a adressé à la Société Radio-Canada depuis nombre d'années certaines critiques ayant trait à l'ensemble de son fonctionnement. Mauvaises transmission et réception dans les régions; faiblesse de la programmation locale, tant au chapitre du nombre d'heures que de la qualité et de la variété des émissions; non-pertinence des émissions d'information nationales pour les régions francophones hors Québec; éloignement des stations locales de leur auditoire franco-albertain; la salle des nouvelles se soucie peu des dossiers de la Francophonie; la plupart des journalistes viennent du Québec, donc d'un milieu majoritaire, et ne reçoivent pas la formation nécessaire leur permettant de comprendre la situation minoritaire franco-albertaine et d'en rendre compte adéquatement; manque d'appui financier du réseau national envers des initiatives de la direction locale en ce qui a trait à des solutions innovatrices pour accomoder les besoins de l'auditoire franco-albertain; restrictions budgétaires inacceptables alors que les services sont déja inadéquats.

La communauté franco-albertaine a très peu de contrôle ou même d'input au niveau de l'orientation, de la programmation et des budgets de la Société Radio-Canada. Le plus que les Franco-Albertains semblent pouvoir obtenir par un lobbying au niveau local, ce sont des améliorations ponctuelles et temporaires.

La disponibilité d'autres services en français, surtout au niveau de la télévision, dépend de la bonne volonté des câblodistributeurs. Jusqu'à présent, ceux-ci se sont montrés plus que réticents à offrir sur le service de base d'autres chaînes françaises. Le gouvernement fédéral s'en est tiré à bon compte en remettant aux câblodiffuseurs la décision d'offrir d'autres chaînes françaises, au lieu de passer une loi à cet effet comme pour la diffusion de Radio-Canada. Les francophones de toutes les régions du pays devraient avoir accès à une pluralité de chaînes françaises de qualité. Sinon, la qualité de la vie des minorités francophones et le bilinguisme canadien ne sont qu'un leurre.

À moins que le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.) ne rendent la prestation de tels services obligatoire pour l'obtention de la licence, les Franco-Albertains ont peu de chance de voir s'accroître leur choix en matière de radiodiffusion.

La presse écrite constitue le second volet des communications. Ici encore, la petitesse du marché francophone et la dispersion de la clientèle imposent des contraintes techniques et financières importantes. La communauté franco-albertaine peut compter sur un seul hebdo de langue française, **Le Franco**, qui opère actuellement avec des ressources humaines et financières réduites à leur plus simple expression.

Pourtant, le journal devrait être le véritable reflet de toute la communauté franco-albertaine. Ceci suppose la mise en place et le maintien d'un réseau provincial de correspondants qui fournissent au journal des reportages sur leur région. La production de cahiers spéciaux serait un autre moyen de servir plus adéquatement les besoins de la communauté franco-albertaine.

Un seul journal ne peut cependant répondre à tous les besoins. Il faut que les Franco-Albertains aient accès à d'autres publications, à caractère spécialisé ou ponctuel, adaptées à leur contexte particulier.

La formation des artisans en communications est un troisième volet d'intervention. Un cours en communications dans un institut collégial de l'Ouest comblerait les lacunes les plus évidentes du système actuel et préparerait la relève. Les journalistes qui arrivent de l'extérieur de la province auraient l'occasion de se recycler et d'acquérir les connaissances nécessaires pour bien couvrir la Francophonie albertaine. Les jeunes Franco-Albertains n'auraient plus à s'exiler pour étudier dans le domaine. Une solide formation professionnelle permettrait ensuite à des personnes du milieu de remplir les postes vacants dans les grandes entreprises comme la Société Radio-Canada.

Dans le monde moderne, les communications reposent de plus en plus sur l'informatique. La communauté franco-albertaine ne peut se tenir à l'écart de ces progrès, car son potentiel de développement en serait compromis. Pour être véritablement efficaces, performantes et pouvoir soutenir la concurrence, les entreprises, organismes et associations francophones doivent se maintenir à la fine pointe de la technologie. Le travail administratif et routinier des employés et des bénévoles se trouve grandement facilité. Ainsi ces derniers peuvent consacrer plus de leur temps au seul travail vraiment important: le contact avec la population franco-albertaine et le développement communautaire.

(à suivre le 30 juin)